CRAISST

CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE
DU 27 AU 31 JUILLET 2017

LE 31 JUILLET 1914 « ON A ASSASSINE JAURES »
en hommage
La revue de presse publie 3 textes de Jaurès d'une pleine actualité

Les socialistes, les humanistes, les pacifistes, sont orphelins. Ils perdent celui dont la vie était consacrée à éviter la barbarie sanglante de la guerre, à construire une république véritablement sociale, à lutter pour l'autonomie et la liberté de tous, et notamment de tous ceux que l'ordre économique maintient « dans une sorte de servage ».

La vraie lutte n'est pas entre les Etats, Péguy, mais, dans toute l'Europe, entre la démocratie politique et sociale d'un côté et l'oligarchie rétrograde, capitaliste et militariste de l'autre !

Un siècle après, les mots, les convictions, les idéaux de Jaurès ont conservé intacte leur puissante charge de réflexion et de persuasion… et nous parlent tout autant du présent et de l'avenir que du passé.

- La liberté souveraine de l'esprit (Jaurès, 1895)
- Changer de métier ?
- Révolution chez les pilotes d'Air France
- Des accords d'entreprise qui marchent
- RETOUR SUR L'ENTRE-DEUX TOURS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
- Le monde rural : situation et mutations
- Le syndicalisme et le socialisme (1913)
- 25 Juillet 1914 : à Vaise, l'ultime discours de Jaurès contre la guerre, cinq jours avant son assassinat
- Le syndicalisme à l'épreuve du capitalisme séparateur(2007)

La liberté souveraine de l'esprit (Jaurès, 1895)
Extrait d'un discours de Jaurès à la Chambre des députés, en janvier 1895 :
« Mais ce qu'il faut sauvegarder avant tout, ce qui est le bien inestimable conquis par l'homme à travers tous les préjugés, toutes les souffrances et tous les combats, c'est cette idée qu'il n'y a pas de vérité sacrée, c'est-à-dire interdite à la pleine investigation de l'homme ; c'est cette idée que ce qu'il y a de plus grand dans le monde, c'est la liberté souveraine de l'esprit ; c'est cette idée qu'aucune puissance ou intérieure ou extérieure, aucun pouvoir et aucun dogme ne doit limiter le perpétuel effort et la perpétuelle recherche de la raison humaine ; cette idée que l'humanité dans l'univers est une grande commission d'enquête dont aucune intervention gouvernementale, aucune intrigue céleste ou terrestre ne doit jamais restreindre ou fausser les opérations ; cette idée que toute vérité qui ne vient pas de nous est un mensonge ; que, jusque dans les adhésions que nous donnons, notre sens critique doit rester toujours en éveil et qu'une révolte secrète doit se mêler à toutes nos affirmations et à toutes nos pensées ; que si l'idée même de Dieu prenait une forme palpable, si Dieu lui-même se dressait, visible, sur les multitudes, le premier devoir de l'homme serait de refuser l'obéissance et de le traiter comme l'égal avec qui l'on discute, mais non comme le maître que l'on subit. »

Changer de métier ?
samedi 29 juillet 2017
Beaucoup y pensent, combien le font ? Nous entendons parler de reconversion suite à un licenciement, vers l'artisanat avec reconversion et formation professionnelle grâce à une rupture conventionnelle, vers l'ouverture d'une boutique grâce à la prime de licenciement ou le départ à la campagne avec création de gites. Une enquête d'Odoxa intitulé « changer de métier ? La perception des français ? » a été réalisée sur un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus entre le 17 et 18 mai 2017.
Une majorité de français (85 % des sondés) trouve positif le changement de métier et 50 % l'ont déjà fait :

- La reconversion professionnelle, quels que soit l'âge ou la catégorie professionnelle, est une bonne idée si elle n'est pas liée à une contrainte mais à une opportunité.
- L'accès à la formation est vécue comme un frein à la mobilité : difficulté d'accès, 38 % pensent que le plus difficile est de trouver une bonne formation et 32 % évoquent le coût de la formation.
- Changer de métier reste difficile pour 67 % des français. Ils pensent que les employeurs sont réticents à accueillir une personne qui voudrait se reconvertir.

Quels sont les métiers les plus plébiscités ?
Les métiers du numérique arrivent en tête pour 57 % des sondés et 85 % pensent que ce sont des vecteurs de croissance pour l'économie française :

- Cette reconversion est jugée difficile et un Français sur deux ne se sent pas capable d'exercer dans le numérique avec des métiers perçus comme trop techniques.
- Les jeunes (53 %) se considèrent comme les moins préparés à travailler dans les technologies et le web, même si 7 français sur 10 pensent que ce sont des métiers pour les jeunes et que les plus âgés (65 ans et plus) relativisent la technique (59 %).

L'artisanat apparait comme un secteur porteur avec 32 % des sondés tentés par une reconversion dans les métiers manuels.
Les métiers commerciaux sont revendiqués à hauteur de 24 % et ceux liés au secteur financier à 19 %.
L'enseignement (8 %) et l'agriculture (6 %) sont très peu demandés.

(cliquez sur la vignette pour agrandir l'image)
Ainsi une majorité de français est favorable à une reconversion professionnelle, même si cela est considéré comme difficile.

Révolution chez les pilotes d'Air France
mercredi 26 juillet 2017
Mais que se passe-t-il donc à Air France, en particulier chez les pilotes ? Coup sur coup, la création d'une section syndicale membre d'une confédération générale puis un référendum initié par le syndicat ultra majoritaire mais dont le résultat est le contraire de ce qu'il souhaitait. Les relations sociales bougent à Air France, avec un impact considérable pour l'avenir du groupe et de ses relations sociales.
Les faits
Le paysage syndical d'Air France se compose traditionnellement de 3 syndicats des seuls pilotes, dont 2 représentatifs, le SNPL y étant très majoritaire (65 % en 2015), 5 syndicats représentatifs des personnels navigants de cabine (PNC), et 6 syndicats représentatifs pour les personnels au sol.
C'est aussi une compagnie où les relations sociales sont depuis longtemps difficiles, avec périodiquement de longues grèves, des pilotes en particulier, un peu moins souvent des autres personnels. Or, le monde aérien a beaucoup changé dans le monde et en Europe, avec la place prise par les low cost. La compagnie a connu 7 ans de pertes (2007-2014) et veut faire évoluer son offre. Mais les blocages des relations sociales entre direction et pilotes ont entraîné de l'immobilisme et des retards.

Le dernier projet de la direction, négocié en priorité avec les pilotes, était la création d'une filiale de niveau intermédiaire entre une low cost et Air France actuel : le projet Boost. Les discussions ont duré longtemps, un premier référendum a apporté l'accord des pilotes en début 2017, mais le SNPL a voulu obtenir plus de la direction. Nouvelles séances, et nouveau référendum. C'est celui qui vient de se dérouler (82 % de votants) et a confirmé à plus de 78 % l'accord des pilotes, à l'opposé de la position du SNPL.

En fait, à l'intérieur du SNPL Air France, cette dernière négociation a développé un conflit interne et des démissions de responsables du bureau du syndicat SNPL (toutes compagnies) qui n'approuvait pas la position du SNPL Air France. Cela a mis en évidence le fossé entre les positions corporatistes des tenants du syndicat chez Air France et un groupe de pilotes en recherche de positions permettant de répondre aux défis de la compagnie, tout en développant le dialogue social et l'écoute des salariés. C'est ce groupe de pilotes qui a décidé de devenir une section CFDT des pilotes d'Air France dans un syndicat des pilotes de ligne déjà présent chez les pilotes d'autres compagnies existant sur le sol français.

Cette actualité attire notre attention sur plusieurs points

- Lancer un référendum n'est pas anodin pour un syndicat. À Air France il a eu le mérite de permettre de sortir du blocage. Mais il a montré aussi que le syndicat majoritaire qui l'avait lancé n'était pas suivi : un gros désaveu ! Même si le syndicat a fait contre mauvaise fortune…
- Air France a longtemps été marqué par le corporatisme de certains de ses personnels et de leurs organisations. Cet exemple en montre les insuffisances et les limites, la principale étant la non prise en compte des enjeux généraux pour l'entreprise, son avenir et celui de l'emploi …au profit des avantages catégoriels de certains.
- C'est un cas qui montre bien jusqu'où peut aller la responsabilité d'un syndicalisme quant à l'avenir d'une entreprise et de l'emploi. Les syndicats des PNC d'Air France, eux, avaient déjà signé un accord acceptant la création de Boost, qui leur demande plus d'efforts, avant le déroulement du référendum des pilotes.
- Et c'est le choix du mode de relations sociales qui est très présent derrière cette actualité : décisions unilatérales, cogestion conflictuelle avec le plus fort, ou co-construction des réformes avec l'expression des salariés et de leurs organisations pour trouver des compromis positifs.

Un tournant dans les relations sociales et les choix de politique syndicale dans l'entreprise.

Des accords d'entreprise qui marchent

par Danielle Kaisergruber - 10 Juillet 2017

Du point de vue du dialogue social, il est assez curieux d'observer que le quinquennat Hollande a été nettement séparé en deux séquences : celle des « grandes conférences sociales » annuelles et des grands accords interprofessionnels jusqu'en 2014, puis celle des échecs de négociation nationale et du chantier si mal conduit de la Loi « Travail ». Une étude récente de Terra Nova tire les enseignements de quatre « accords d'entreprise » négociés et signés dans ces années-là : *Le dialogue social par la preuve : quatre cas d'accords d'entreprise innovants et leurs enseignements*, mai 2017.

Les accords d'entreprise, dont il est souvent question en ce moment, se sont très largement développés depuis une vingtaine d'années. Il n'est pas mauvais de rappeler que les Lois Auroux de 1981-82 ont introduit une obligation annuelle de négocier sur les salaires, les conditions et le temps de travail dans chaque entreprise. Mais c'est en fait sur les problèmes d'emploi et de restructuration que les accords d'entreprise ont vu leur nombre augmenter considérablement : accords sur des plans sociaux ou plan de sauvegarde de l'emploi lors de suppression d'emplois ou de restructurations, accords de méthode quant à la conduite des restructurations... C'est l'Accord National Interprofessionnel de 2013 sur la sécurisation de l'emploi qui a prévu que les plans sociaux fassent l'objet de négociation et pas seulement de consultation. Lorsque des négociations d'entreprise sont conduites pour faire face à des restructurations, elles aboutissent dans 75 % des cas.

Ainsi entre 2007 et 2015, le nombre d'accords d'entreprise augmente de 5 % chaque année : 84 % d'entre eux sont signés par la CGT, 90 % par FO et 94 % par la CFDT. Pour la seule année 2015, 30 000 accords sont signés au niveau des entreprises, ou parfois des établissements, par les délégués syndicaux et 5 000 ont été signés par les élus du personnel essentiellement sur l'épargne salariale (*Bilan annuel de la négociation collective*, DARES, 2016). C'est ainsi que de nombreuses dispositions législatives appellent à des accords d'entreprise : sur la GPEC, sur l'égalité professionnelle hommes-femmes. L'accord national interprofessionnel de 2013 sur la qualité de la vie au travail a également généré de multiples accords.

Même si persiste l'idée que ces accords pourraient être moins favorables pour les salariés, c'est dire le besoin ressenti par les directions d'entreprise comme par les représentants des salariés de mettre à plat concrètement les liens entre le travail, son organisation (en particulier du point de vue du temps de travail), sa qualité et sa reconnaissance (primes, salaires, heures supplémentaires...). Mais la négociation d'entreprise n'est pas un long fleuve tranquille, il est souvent nécessaire de la faire précéder d'une phase préalable de diagnostic, d'identification concrète des problèmes que l'on veut résoudre. Ainsi dans l'entreprise **CAIB** qui fabrique des fenêtres en Vendée, une enquête a été conduite par la CFDT (seul syndicat présent), les résultats ont été partagés avec les 400 salariés et un expert de l'ARACT, pris en charge par le CE et l'entreprise à parts égales, a réalisé une analyse de l'existant. Il s'agissait d'améliorer les conditions de travail, l'organisation et de se doter d'outils pour éviter de retomber dans un mauvais climat de relations sociales. L'accord a prévu la mise en place d'un indicateur de « bien-être » au travail qui a été discuté et surtout la création d'espaces de discussions régulières sur le travail, les « rencontres de progrès ». Le bilan en est entièrement positif d'après les personnes interviewées pour l'étude Terra Nova et montre qu'aucune convention de branche n'aurait pu prévoir le détail des dispositions sur lesquelles les partenaires se sont mis d'accord.

Au **BHV Rivoli**, autre accord étudié, l'enjeu était le sujet très controversé du travail le dimanche. Après une étude d'impact économique, une consultation du personnel demandée par les organisations syndicales donne un résultat négatif : les salariés, et surtout les démonstrateurs (ces salariés de marques qui animent les ventes sur les rayons identifiés de Dior ou Clarins), ont refusé l'accord tel qu'il était prévu (à 14 voix près). Episode de re-négociation, des améliorations sont apportées à certaines dispositions, un engagement est pris sur le maintien de l'emploi au plan national : finalement la CGC et Sud signent, la CFTC et la CGT, majoritaires, ne s'y opposent pas. Depuis 150 recrutements nouveaux ont été effectués pour les équipes de fin de semaine, 70 % des salariés se sont portés volontaires pour travailler le dimanche (dans la limite de 14 dimanches par an, une journée qui apporte une majoration de 100 %) et le chiffre d'affaires du magasin a augmenté de 10 %. Sur ce type de sujet, il n'est pas facile de dire de l'extérieur ce qui peut être considéré comme plus ou moins favorable pour les salariés : gagner plus en travaillant le dimanche est réjouissant pour certains, peut être pénalisant pour d'autres...

L'accord signé chez **Renault** en 2013 par la CGC, la CFDT et FO s'inscrit dans la philosophie des « accords de compétitivité » : l'enjeu est la négociation de dispositions temporaires en matière de temps de travail et de rémunération moins favorables que l'existant, mais qui permettent à l'entreprise de faire face à une période critique. Les accords précédents sur le temps de travail ont été révisés dans un sens moins favorable aux salariés (plus 6 % de temps de travail sans augmentation de salaire), l'entreprise de son côté a pris des engagements de maintien des sites en France et a organisé des départs en cessation anticipée d'activité et reconversions volontaires. Les responsables de l'entreprise disent s'être inspirés d'un accord de ce type signé dans la filiale espagnole de Renault. La négociation a commencé dans une période difficile pour l'entreprise : les ventes ont diminué de 20 % en

France en 2012, la sous-utilisation forte des équipements est coûteuse pour l'entreprise, les syndicats et les salariés sont mécontents de la baisse de qualité du dialogue social sur les dernières années dans un climat de crise de confiance face à une internationalisation radicale et conduite de manière très rapide (Nissan, Dacia, Samsung Motors...). Là encore une phase de diagnostic partagé (de six mois) y compris sur les aspects stratégiques a été conduite avec les principaux directeurs opérationnels. Quatre ans plus tard, l'accord a été jugé positif par tous les partenaires, et un nouvel accord a été signé pour la période 2017-2020.

En 2013 les chantiers navals de Saint-Nazaire **STX** (qui appartiennent alors au groupe coréen du même nom) font face à une situation particulièrement difficile et complexe : rude concurrence d'autres chantiers en Europe (y compris certains appartenant au même groupe), trou de commandes en attendant des réponses sans cesse décalées des croisiéristes, organisation lourde et peu réactive dans un enchevêtrement d'accords sur le temps de travail, les rémunérations et primes, les rotations des équipes... L'entreprise réagit par une réorganisation des services supports, de nouvelles relations entre les bureaux d'études et la production et un plan d'économies radical. La discussion sociale est difficile et la négociation s'engage par une épreuve de force : la dénonciation de tous les accords existants... On aboutit finalement à un accord minoritaire signé par la CFDT et la CGC qui n'est pas dénoncé par les autres syndicats. Les jours d'ARTT (Aménagement-Réduction du Temps de Travail) et les salaires sont gelés sur trois ans. Dans la mesure où le carnet de commandes se regarnit assez rapidement, la modération salariale sera vite compensée et de nouveaux emplois créés. Les auteurs de l'étude analysent cet épisode comme une réelle refondation du contrat social de l'entreprise.

Que retenir de ces quatre accords ? Pour moi trois choses :

• On y voit dans trois cas au moins que la question de l'emploi est au cœur des discussions et que c'est sur ce point que des engagements des entreprises sont attendus.

• On y voit aussi la montée de la question du travail lui-même : pendant la préparation puis la négociation chez Renault, la CFDT revendique un vrai dialogue professionnel portant sur le travail. Il sera un peu développé, mais seulement sur un site (Flins), mais le nouvel accord de 2017 prévoit de développer « l'expression des salariés sur le travail ». Dans le cas de STX, des initiatives ont été prises sur la productivité et sur le *lean*. Quant à CAIB la qualité du travail était l'enjeu central du travail de diagnostic puis de la négociation.

• On y voit l'importance des phases préalables de réflexion partagée, d'association des salariés à ce qui va être négocié (enquêtes chez CAIB, consultation, souci des organisations syndicales de tester les propositions faites auprès des salariés chez Renault). L'idée de référendum est réductrice par rapport aux différentes manières d'associer les salariés à des négociations et à des décisions.

Voilà une étude qui montre combien il est essentiel de ne pas confondre dialogue social et grandes messes, et combien les sujets d'entreprises sont nombreux, interdépendants les uns des autres, inscrits dans des histoires spécifiques qui font de la négociation d'entreprise un sujet très vivant. Et d'avenir.

Pour en savoir plus :

- Christian Pellet et Vincent Urbejtel, *Le dialogue social par la preuve : quatre cas d'accords innovants et leurs enseignements*, Terra Nova, 23 mai 2017
- Martin Richer et Christian Pellet, *L'évaluation de la loi de sécurisation de l'emploi et ses enseignements pour l'évolution de notre démocratie sociale*, juillet 2016

RETOUR SUR L'ENTRE-DEUX TOURS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

26/07/2017 15'

Jérôme Fourquet, Sylvain Manternach

Pourquoi, au second tour des élections législatives, les candidats de la majorité présidentielle ont-ils moins bien résisté à la démobilisation de leur électorat que leurs adversaires ? Quels sont les profils de candidats qui ont le mieux tenu ? Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach livrent, pour la Fondation Jean-Jaurès, une analyse exclusive.

I - AU SECOND TOUR, LES CANDIDATS LREM-MODEM ONT BÉNÉFICIÉ DE L'AVANCE GÉNÉRÉE AU PREMIER

La nette victoire des candidats de La République en Marche (LREM) et de son allié du MoDem au second tour des élections législatives, avec 335 députés élus au second tour en métropole[1], a été largement conditionnée par leurs performances du premier tour. Comme le montre le graphique suivant, le bloc LREM-MoDem[2] était en effet parvenu à qualifier, et de loin, le plus grand nombre de candidats pour le second tour avec 497 représentants présents en duel au second tour contre, par exemple, 281 candidats LR-UDI ou 119 frontistes.

Le nombre de candidats de chaque parti présents en duel au second tour en métropole

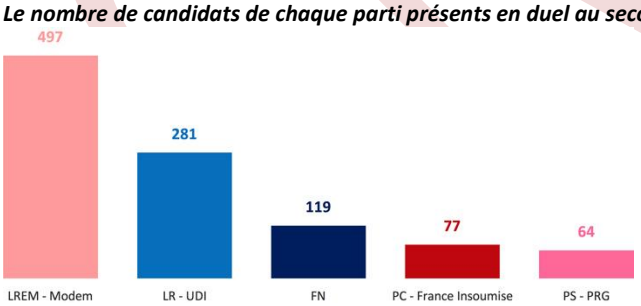

Non seulement le bloc LREM-MoDem était donc le plus représenté au second tour, mais de surcroît ses candidats avaient, dans la plupart des cas, débouché en tête au soir du premier tour, ce qui maximisait leurs chances de victoire. Ainsi, parmi les 532 circonscriptions de métropole où avaient lieu des duels au second tour, dans 434 cas, un candidat LREM-MoDem avait terminé en tête au premier tour, ce qui n'était le cas que de 53 représentants de l'alliance LR-UDI, de 20 frontistes, de 11 socialistes et radicaux de gauche et de 8 candidats de La France insoumise ou du PC.

Les candidats LREM-MoDem étant sortis en tête au premier tour ont transformé l'essai en remportant leur duel de second tour dans 75 % des cas. Ceci constitue certes un taux de victoires moins élevé que pour les candidats LR-UDI, qui dès qu'ils étaient en tête ont quasiment systématiquement gagné au second tour, mais le nombre de candidats concernés était incomparablement plus élevé dans les rangs de la majorité présidentielle que dans l'opposition de droite (434 cas contre 53).

Le taux de victoire au second tour parmi les candidats arrivés en tête au premier tour

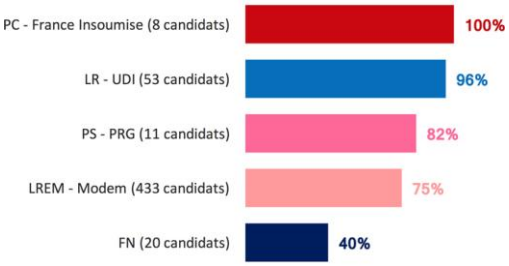

Au total, toute tendance politique confondue, un candidat arrivé en tête au premier tour et se trouvant en duel au second avait 77 chances sur 100 d'être élu. L'avantage conféré au candidat ayant remporté le premier tour apparaît ainsi comme limpide. Or dans la plupart des cas, c'est le bloc LREM-MoDem qui en a bénéficié, la bonne performance du premier tour générant un vrai élan au second tour.
Ce taux de victoire a été pratiquement deux fois moins élevé (40 %) dans le cas du FN dont les candidats même arrivés en tête au premier tour ont subi un véritable tir de barrage au second tour. L'hostilité d'une grande partie du corps électoral au parti lepéniste explique par ailleurs que ses représentants, quand ils étaient arrivés en deuxième position au premier tour, n'ont jamais été en capacité de renverser la vapeur. Dans les 99 circonscriptions où c'était le cas, et quel que soit leur adversaire, les frontistes arrivés second au premier tour ont systématiquement été défaits au second tour.
La capacité à remonter au score et à s'imposer au *finish* a été un peu plus fréquente pour les représentants des autres partis arrivés second au premier tour. Environ un tiers des candidats de droite et du PS et un quart de ceux du PC et de La France insoumise sont parvenus à le faire mais cela n'a été le cas que de 13 % des candidats de LREM-MoDem arrivés en position de *challenger* au soir du premier tour.

Le taux de victoire au second tour parmi les candidats arrivés second au premier tour

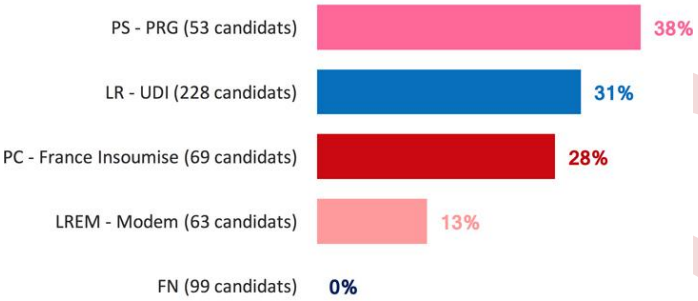

Cette faible capacité de ces candidats *challenger* LREM-MoDem à remonter au score au second tour constitue un premier indice de l'existence d'un mouvement correctif s'étant produit dans l'entre-deux tours au détriment de la majorité présidentielle, une partie de l'électorat souhaitant manifestant contrebalancer la toute-puissance de ce parti en limitant son nombre de députés, annoncé comme pléthorique.
Les trois quarts des candidats LREM-MoDem qui ont eu la chance d'arriver en tête au premier tour ont ainsi transformé l'essai – ce taux de transformation étant un peu moins élevé, on l'a vu, que pour les autres formations, ceci constituant un autre indice de ce mouvement correctif partiel – mais leurs camarades qui n'ont pas eu cette chance ont été, dans leur écrasante majorité, battus au second tour, comme si la fenêtre d'opportunité largement ouverte au premier tour s'était nettement refermée au second tour.

II - UN EFFET D'IMPLANTATION POUR LES DÉPUTÉS SORTANTS LREM ET LES MAIRES DE VILLES SIGNIFICATIVES

La République en Marche avait fait du renouvellement politique un de ses principaux arguments de campagne en capitalisant sur la vague du « dégagisme ». Il a été beaucoup souligné le fait que ce mouvement avait accordé une très large place aux novices en politique et à différentes catégories de la population (les femmes, les jeunes, les personnes issues de l'immigration) habituellement peu représentées dans le personnel politique. La large victoire remportée par la majorité présidentielle semble indiquer que cette stratégie a été payante. Mais le taux de victoire des candidats LREM-MoDem a-t-il été identique quel que soit le profil des candidats ou observe-t-on des différences significatives ?
Si la majorité présidentielle a fait la part belle aux nouveaux entrants, elle comptait dans ses rangs quelques sortants. Ainsi sur les 497 candidats du bloc LREM-MoDem présents en duel au second tour en métropole, 27 étaient des sortants[3], 26 d'entre eux ont conservé leur circonscription – soit un taux de victoire de 96 %. Un seul candidat, Jean-Yves Caullet, député-maire d'Avallon[4], a en effet été défait. Parmi les 469 non-sortants présents au second tour, le taux de victoire s'établit à 66 % (308 gagnants). Ce taux est impressionnant pour des « novices » et traduit bien la force de la vague Macron, qui a porté à la victoire de très nombreux nouveaux venus, mais il est en retrait de trente points par rapport au taux de réussite des candidats LREM-MoDem sortants. Même à La République en Marche, il y a donc eu une prime importante pour les candidats sortants.
Hormis ces députés sortants, peu nombreux, la majorité présidentielle a investi un certain nombre de personnalités implantées localement. Mais du fait de la volonté affichée d'accorder une large place aux novices en politique, du fait également de la loi sur le non-cumul des mandats et du souhait de ne pas apparaître comme une formation recyclant trop d'élus des partis traditionnels (ce qui n'a pas empêché La République en Marche d'être taxée d'auberge espagnole dans la presse[5], le nombre d'élus locaux investis par le bloc LREM-MoDem que l'Ifop a répertoriés est très limité. Nous nous sommes concentrés uniquement sur les mandats de maires et de conseillers départementaux, car ce sont les seuls qui sont obtenus *via* un scrutin nominal et les seuls qui confèrent une certaine visibilité locale. Sur cette base, nous avons dénombré 43 maires et 17 conseillers départementaux parmi 469 candidats présents en duel au second tour et n'étant pas députés sortants, soit un taux inférieur à 13 %, ce qui est objectivement très faible.
Autant le taux de victoire des députés sortants LREM-MoDem a été très supérieur à la moyenne (avec 96 % de réélus), autant l'implantation des élus locaux investis par la majorité présidentielle a eu peu d'effet sur les performances de ces candidats. On constate en effet un taux de victoires de 71 % parmi les 17 candidats conseillers généraux et de 65 % parmi ceux qui étaient maires, soit un niveau identique au taux moyen des candidats non sortants n'étant ni maire ni conseiller départemental : 66 %.

Le taux de victoire au second tour des candidats LREM-MoDem en fonction de leur mandat

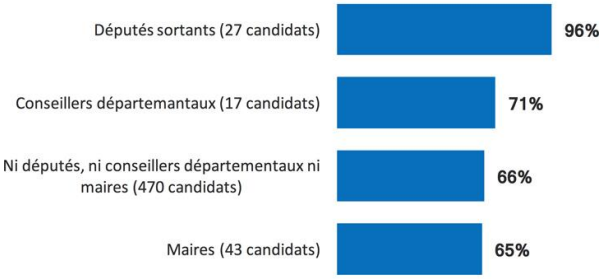

Deux enseignements peuvent être tirés de ces chiffres. D'une part, la large victoire des candidats LREM-MoDem a bien procédé d'un puissant mouvement global et d'un effet d'entraînement de la victoire à la présidentielle, laissant peu de place aux considérations locales, les candidats étant collectivement portés par une vague nationale, quel que soit le statut. D'autre part, l'absence de prime liée à l'implantation locale des candidats LREM-MoDem s'explique aussi en partie par le fait que la majorité des maires candidats étaient élus dans des communes de taille relativement petite et dont le poids démographique dans le corps électoral de la circonscription était assez faible. Comme le montre le graphique suivant, dans les quelques cas de maires de communes relativement importantes s'étant portés candidats de la majorité présidentielle, le nombre de victoires est significativement plus élevé. On pourra citer par exemple le cas de Loïc Dombreval, maire de Grasse, de Yannick Haury, maire de Saint-Brévin en Loire-Atlantique, ou bien encore de Laurent Garcia, premier édile de Laxou en Meurthe-et-Moselle ,ou de Rémy Rebeyrotte à Autun en Saône-et-Loire.

Le nombre de maires candidats LREM-MoDem élus et battus selon la taille de leur commune

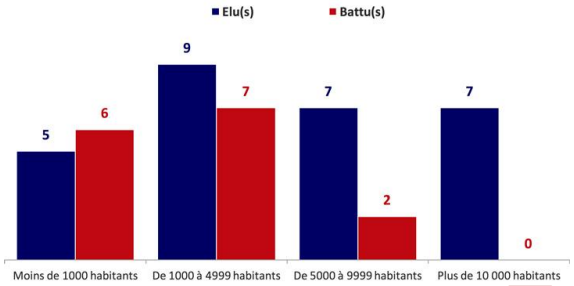

III - AU SEIN DES CANDIDATS LREM-MODEM, LES JEUNES, LES HOMMES ET LES PERSONNES NON ISSUES DE L'IMMIGRATION S'EN SORTENT ENCORE MIEUX

À l'instar du nouveau président de la République, de nombreux candidats présentés par LREM et le MoDem se démarquaient par leur jeunesse par rapport au personnel politique traditionnel. Ces « Marie-Louise »[6] du général Macron ont incarné le renouveau politique annoncé durant la campagne. Il semble que cet effet renouvellement ait rencontré un certain écho dans le pays. En effet, comme on peut le voir dans le tableau suivant, parmi les candidats du bloc LREM-MoDem non sortants, les plus jeunes ont surperformé en enregistrant le meilleur taux de victoire.

Le taux de victoire des candidats LREM-MoDem au second tour en fonction de leur âge

Âge des candidats	Score d'E. Macron au 1er tour de la présidentielle dans la circonscription	Taux de victoire de ces candidats au 2nd tour des législatives
Moins de 30 ans (22 candidats)	25,1 %	77 %
De 30 à 39 ans (95 candidats)	26 %	75 %
De 40 à 49 ans (155 candidats)	23,7 %	61 %
Plus de 50 ans (197 candidats)	23,8 %	63 %

Fruit du hasard ou non, ils s'étaient certes vu en moyenne attribuer des circonscriptions un peu plus favorables au mouvement puisqu'Emmanuel Macron avait enregistré au premier tour un score moyen de 25 à 26 % dans leurs circonscriptions contre 23,7 % ou 23,8 % dans celles dévolues aux candidats âgés de 40 ans et plus. Cet écart de potentiel électoral de quasiment deux points peut paraître faible *a priori*, mais il n'est pas anodin car dans un certain nombre de circonscriptions la victoire s'est parfois jouée à un point ou moins. Si cet écart de potentiel électoral doit être pris en compte, on constate néanmoins que les candidats les plus jeunes ont en moyenne remporté davantage de victoires que leurs aînés, qui n'incarnaient pas aussi clairement le renouvellement attendu par les Français et mis en avant par le mouvement du président.

Parallèlement au rajeunissement, la majorité présidentielle a également suivi un objectif de parité hommes-femmes. Dans ce contexte de féminisation accrue des candidats, observe-t-on des performances identiques des candidats masculins et féminins ?

On constate tout d'abord à la lecture du tableau ci-dessous que les candidates n'ont pas hérité de circonscriptions *a priori* plus difficiles (comme cela a été parfois le cas dans d'autres formations politiques) que leurs collègues masculins puisqu'au premier tour de la présidentielle Emmanuel Macron a, en moyenne, réalisé le même score dans les deux types de circonscriptions : 23,8 % contre 24 %. Partant sur un strict pied d'égalité au départ, les candidates qui se sont qualifiées pour le second tour ont, en moyenne, réalisé la même performance électorale

que les candidats masculins avec néanmoins un petit déficit d'un point. Cet écart s'est un peu accentué au second tour pour atteindre quasiment deux points (1,8 point exactement).

Les performances comparées des candidats et candidates de LREM-MoDem dans les circonscriptions où se déroulaient un duel au second tour

	Ensemble des candidats (496 circonscriptions)	Hommes candidats (246 circonscriptions)	Femmes candidates (250 circonscriptions)
Score moyen d'E. Macron au 1er tour de la présidentielle	24 %	23,8 %	24 %
Score moyen de LREM au 1er tour des législatives	34,1 %	34,7 %	33,6 %
Score moyen de LREM au 2nd tour des législatives	53,7 %	54,6 %	52,8 %
Taux de victoire des candidats	66 %	72 %	63 %

Dans une configuration de second tour où les rapports de forces ont été parfois très serrés et où la victoire s'est jouée dans certaines circonscriptions à quelques dizaines ou centaines de voix, cette moins-value tendancielle des candidates n'est pas neutre et s'est ressentie sur les résultats finaux. On constate en effet un différentiel de près de dix points de taux de victoire avec 72 % parmi les candidats LREM-MoDem, contre « seulement » 63 % parmi les candidates.

Le fait de respecter la parité dans l'attribution des investitures est à mettre au crédit de la majorité présidentielle et l'on peut penser que cette décision a participé de la construction de l'image d'un parti différent des autres. Ce choix a par ailleurs fortement contribué à la féminisation globale de l'Assemblée nationale puisque c'est le bloc LREM-MoDem qui a envoyé, et de loin, le plus important contingent de députés et donc de députées. On constate toutefois qu'en l'état des mentalités et des représentations collectives, ce choix politique a eu un coût avec un taux de victoire un peu moins élevé parmi les candidates. On peut faire l'hypothèse qu'à terme, avec la féminisation accélérée du personnel politique, ce petit handicap s'estompera progressivement.

L'alliance LREM-MoDem s'est aussi caractérisée par sa volonté de présenter un nombre conséquent de candidats issus, selon la formule consacrée, de la diversité. Sur les 497 représentants de la majorité présidentielle qualifiée en métropole pour le second tour, 41 étaient dans ce cas – soit une proportion de 8 %, ce qui est loin d'être négligeable.

Comme le montre le tableau suivant, les circonscriptions qui leur avaient été attribuées n'étaient pas *a priori* moins favorables à la majorité présidentielle que celles dévolues aux candidats non issus de l'immigration non sortants[7] Mais à l'instar de ce que l'on a observé pour les candidates, il apparaît que les candidats de la diversité ont recueilli au premier puis au second tour des résultats un peu inférieurs au score moyen de leurs camarades non issus de l'immigration non sortants. Une fois encore, le différentiel n'est pas trop marqué, mais dans un contexte où l'affrontement a été rude au second tour avec des oppositions requinquées, ce petit handicap s'est traduit par un taux de victoire un peu plus faible pour les candidats de la diversité.

Les performances comparées des candidats LREM-MoDem de la diversité et non issues de l'immigration (non sortants) dans les circonscriptions où se déroulaient un duel au second tour

	Ensemble des candidats (469 circonscriptions)	Candidats de la diversité (41 circonscriptions)	Candidats non issus de la diversité (428 circonscriptions)
Score moyen d'E. Macron au 1er tour de la présidentielle	23,9 %	25,3 %	23,8 %
Score moyen de LREM au 1er tour des législatives	33,8 %	32 %	34 %
Score moyen de LREM au 2nd tour des législatives	53,2 %	51,7 %	53,4 %
Taux de victoire des candidats	66 %	59 %	66 %

En dépit de cela, l'alliance LREM-MoDem est parvenue à envoyer à l'Assemblée nationale des candidats représentant bien davantage que sous les précédentes mandatures la diversité ethnoculturelle de la population française. Au total, 24 candidats issus des différentes immigrations siègent désormais dans le groupe majoritaire. On notera à ce propos que, même si les effectifs statistiques sont limités, il semble que les candidats et candidates issus des mondes arabo-musulmans aient davantage été exposés à un handicap électoral que leurs collègues issus de l'immigration africaine ou asiatique. Parmi ces derniers, 10 sur 13 l'ont emporté au second tour contre 14 sur les 28 candidats originaires du Maghreb ou d'Afrique sahélienne.

IV - UN TAUX DE VICTOIRE DES CANDIDATS « MACRONIENS » PLUS ÉLEVÉ FACE AU FN ET À LA FRANCE INSOUMISE…

Quelle que soit leur position d'arrivée à l'issue du premier tour, les 497 candidats de la majorité présidentielle (sortants compris) sont parvenus dans 67 % des cas à l'emporter au second tour. Cette forte capacité à conquérir une circonscription a été encore amplifiée en fonction de l'appartenance politique de l'adversaire qu'affrontaient les candidats LREM-MoDem. Ils ont ainsi remporté 94 des 102 duels qui les opposaient à un frontiste (taux de réussite de 92 %). Si les huit circonscriptions conquises par le FN l'ont été dans des duels face à des

représentants de la majorité présidentielle, cette dernière a bénéficié de larges reports au nom du front républicain, qui avait déjà puissamment fonctionné au second tour de l'élection présidentielle et qui a, une nouvelle fois, abouti à une véritable hécatombe dans les rangs frontistes.

Comme on l'a vu précédemment, les candidats frontistes arrivés en seconde position au premier tour ont été systématiquement battus au second mais le graphique suivant montre également que pour les vingt candidats frontistes arrivés en tête au premier tour, il a fallu au moins atteindre 30,8 % au premier tour pour l'emporter au second. Les représentants du FN qui ne sont pas parvenus à réaliser ce score ont tous été défaits au second tour (par des candidats du bloc LREM-MoDem ou par d'autres).

Le score des candidats FN arrivés en tête au premier tour et leur capacité à l'emporter au second tour

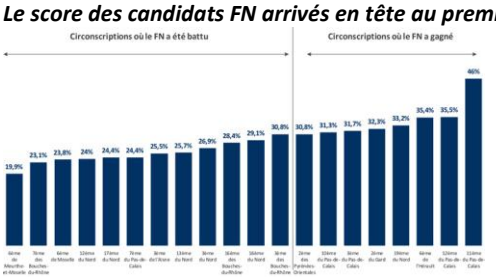

Le taux de victoire des candidats de la majorité présidentielle a également été élevé face à des candidats de La France insoumise ou du PC avec pas moins de 48 victoires sur les 72 duels livrés, soit un taux de réussite de 68 %. Il convient néanmoins à ce stade d'opérer une distinction. Les candidats communistes, certes moins nombreux, ont nettement mieux résisté à la vague Macron que leurs camarades de La France insoumise[8]. Cela s'explique par le fait que les circonscriptions où se déroulait un duel PC/LREM-MoDem correspondaient quasiment toutes à des bastions traditionnels du parti ou à des circonscriptions où les communistes avaient investi des élus solidement implantés. On peut citer par exemple le cas de la 1ère circonscription de l'Allier, avec Jean-Paul Dufrègne, conseiller départemental et ancien président du conseil général, de la 5e circonscription du Puy-de-Dôme, dans laquelle André Chassaigne était député sortant, ou bien encore celui de la 4e circonscription de Seine-Saint-Denis, où Marie-George Buffet se représentait. En Seine-Maritime, où le PC a remporté trois circonscriptions, il était représenté à chaque fois par un maire : Hubert Wulfranc, maire de Saint-Étienne-du-Rouvray dans la 3e, Sébastien Jumel, maire de Dieppe dans la 6e, et Jean-Paul Lecoq, maire de Gonfreville-L'Orcher dans la 8e. Sauf exception, les candidats de La France insoumise ne pouvaient s'appuyer sur une telle implantation. Leur score de premier tour s'en trouva nettement abaissé (16,9 % en moyenne) par rapport à celui des communistes (24,5 % en moyenne), qui disposaient souvent d'un socle lié à leur enracinement local, et la capacité des Insoumis à l'emporter face à la majorité présidentielle fut moins fréquente.

V - … TOUTEFOIS, UNE PROGRESSION DU NOMBRE DE VOIX ENTRE LES DEUX TOURS PLUS FAIBLE QUE CELLE DE LEURS ADVERSAIRES

Si les candidats de la majorité présidentielle l'ont très facilement emporté face aux représentants des partis les plus radicaux avec 92 % de duels remportés face au FN et 74 % face à La France insoumise, ils se sont aussi majoritairement imposés face aux candidats des partis de gouvernement, même si ces types de duels ont été plus disputés. Ils ont ainsi gagné 60 % de leurs combats (153 sur 254) avec Les Républicains et l'UDI et la même proportion (59 %) de ceux avec des socialistes ou des radicaux de gauche avec 30 victoires sur 51.

Les chiffres présentés jusqu'à présent concernent des taux de victoire ou d'échec, ce qui constitue un indicateur central, mais l'analyse d'un scrutin doit aussi prendre en compte l'évolution des niveaux électoraux entre les deux tours. Compte tenu de l'abstention très élevée enregistrée au second tour, les calculs sur la base des suffrages exprimés ne reflèteraient qu'imparfaitement les dynamiques à l'œuvre[9].

L'évolution du nombre de voix de LREM-MoDem et de ses concurrents entre les deux tours dans les différentes configurations de duels (base 100 : nombre d'électeurs du premier tour)

Configuration	Évolution entre les 2 tours du nombre de voix des **candidats LREM-MoDem**	Évolution entre les 2 tours du nombre de voix des **candidats opposés à LREM-MoDem**
LREM-Modem / FN	+28 %	+19 %
LREM-Modem / PC-Fce Ins.	+18 %	+29 %
LREM-Modem / PS-PRG	+18 %	+30 %
LREM-Modem / LR-UDI	+16 %	+24 %
Ensemble des duels	+19 %	+24 %

Note de lecture : dans les duels face au FN, les candidats LREM-MoDem ont vu leur nombre de voix augmenter de 28 % entre le premier et le second tour. Dans le même temps, le nombre de voix recueillies par les candidats frontistes a progressé de 19 % d'un tour à l'autre.

Plusieurs enseignements apparaissent à la lecture de ce tableau. On constate d'une part, et en cohérence avec ce qu'indiquaient les taux de victoire, que c'est face au FN que les candidats LREM-MoDem ont, en moyenne, vu le plus progresser le nombre de leurs voix d'un tour à l'autre, ceci traduisant la persistance de la pratique du front républicain. On remarque, d'autre part, que la progression moyenne du stock de voix des candidats LREM-MoDem a été la même qu'ils soient opposés à des candidats mélenchonistes ou à des représentants du PS ou de la droite. Ceci est extrêmement important car cela indique que, fort de son positionnement central, ce nouveau parti a pu capter aussi bien des voix de droite que des voix de gauche au second tour pour faire barrage à la gauche ou à la droite. La logique des blocs gauche-droite qui prévalait jusqu'à présent a été cassée par l'irruption de La République en Marche qui s'est invitée au second tour dans de très nombreuses circonscriptions et qui, de par son statut de formation pivot, a capté des voix de gauche et de droite dans les mêmes proportions, ces deux éléments aboutissant à sa très large victoire.

Un troisième enseignement apparaît à la lecture de ce tableau. Hormis dans le cas des duels avec le FN, les candidats de LREM-MoDem ont dans toutes les autres configurations vu leur nombre d'électeurs croître moins fortement entre les deux tours que celui de leurs adversaires. Nous avons là un nouvel indice du phénomène de correction qui s'est opéré entre les deux tours. Si les candidats de la majorité présidentielle avaient relativement mieux résisté à la démobilisation de leur électorat au premier tour (par rapport à la présidentielle), leur capacité de mobilisation dans l'entre-deux tours a été moindre que celle de leurs adversaires. Ils ont même parfois perdu, comme on va le voir, des électeurs d'un tour à l'autre. Sous l'effet des projections annonçant 400 à 450 députés à la majorité présidentielle et du véritable effet de blast enregistré au premier tour, une frange de l'électorat a sans doute estimé qu'il n'était pas nécessaire voire pas judicieux d'aller voter pour ces candidats au second tour quand d'autres segments de la population se sont manifestement remobilisés en allant voter pour les adversaires de LREM-MoDem. Ce différentiel de mobilisation et la moindre dynamique d'entre-deux tours que l'on observe dans le tableau ci-dessus ont freiné l'élan de la majorité présidentielle, mais celle-ci bénéficiait d'une telle avance à l'issue du premier tour que ce phénomène n'a abouti qu'à une correction n'entamant que partiellement la large victoire du camp présidentiel.

VI - LES CANDIDATS DE DROITE ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE REMOBILISATION D'UNE PARTIE DE LEUR ÉLECTORAT ET DE REPORTS FRONTISTES

Dans les 254 duels opposant des candidats LR-UDI à des candidats LREM-MoDem, ces derniers l'ont emporté dans 60 % des cas (153 victoires). Comme on l'a vu, le rapport de forces issu du premier tour a joué un rôle déterminant dans la décision finale. Ainsi, dans les 218 circonscriptions où le candidat LREM-MoDem était en tête au premier tour (et le candidat LR-UDI second), 152 circonscriptions sont remportées par la majorité présidentielle, soit un taux de victoire de 70 %. À l'inverse, parmi les 36 circonscriptions où le candidat LREM-MoDem avait été devancé au premier tour par son adversaire de droite, une seule circonscription, la 5e de la Moselle, sera conquise par le camp présidentiel, les 35 autres bastions restant acquis à la droite avec un taux de victoire pour LREM-MoDem de seulement 3 %.

Le taux de victoire des candidats LREM-MoDem dans les duels face à la droite en fonction de l'ordre d'arrivée au premier tour

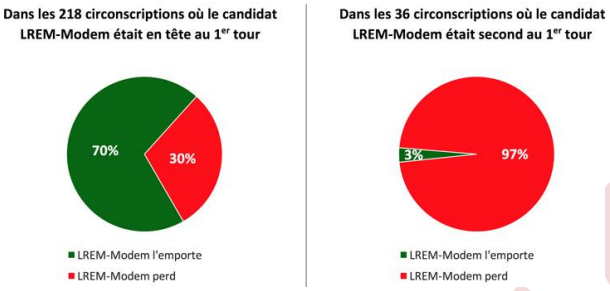

L'ordre d'arrivée au premier tour et le rapport de forces qu'il indique ont donc joué un rôle majeur dans l'issue des seconds tours droite/LREM-MoDem. Mais un autre paramètre doit également être pris en considération : le degré d'implantation du candidat de droite. Sur les 254 représentants de la droite affrontant un candidat LREM-MoDem au second tour, 102 étaient sortants et 152 ne l'étaient pas. Parmi ces derniers, et quel que soit l'ordre d'arrivée, 113 ont été défaits, soit un taux de victoire très élevé de 74 % pour la majorité présidentielle dont les candidats ont ainsi battu les trois quarts de leurs adversaires de droite non sortants. Mais ceux qui faisaient face à un sortant de droite n'ont pas eu la tâche aussi facile. Sur les 102 cas, seulement 40 l'ont emporté, soit un taux de victoire de seulement 39 %, ce qui en soi n'est pas négligeable puisqu'il s'agit d'une conquête face à un député implanté, mais ce taux est quasiment deux fois moins élevé que celui concernant les duels face à des non sortants. Dans les circonscriptions où la droite alignait un sortant au second tour, elle a donc relativement bien résisté à la vague LREM-MoDem.

Ce spectaculaire écart entre ces deux taux de victoire indique de nouveau l'importance de la dynamique du premier tour. Quand elle a été suffisamment forte pour propulser les candidats de la majorité présidentielle en tête du premier tour face à la droite, cela s'est traduit au second tour, malgré un essoufflement de cette dynamique, par une victoire dans sept cas sur dix. Mais quand elle n'avait pas été suffisamment puissante au premier tour pour assurer la pole position au bloc LREM-MoDem, ce dernier a été, à une seule exception près, dans l'impossibilité de conquérir la circonscription face à la droite.

Le taux de victoire des candidats LREM-MoDem dans les duels face à la droite en fonction du profil du candidat de droite

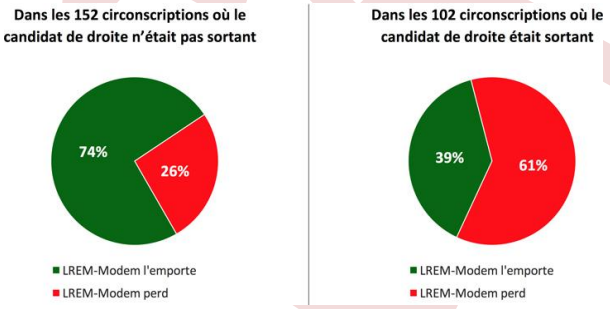

Cette capacité de résistance des sortants de droite n'a pas constitué une surprise dans les circonscriptions où ce sortant avait terminé en tête au premier tour, ceci traduisant la solidité d'une implantation qui s'est confirmée au second tour. On peut citer par exemple le cas de Bérengère Poletti dans la 1ère circonscription des Ardennes ayant atteint 37,7 % au premier tour, contre seulement 23,2 % pour son rival LREM-MoDem. Même cas de figure pour Charles de Courson dans la 5e circonscription de la Marne : 42,9 % contre 21,5 % par le candidat LREM au premier tour.

Mais la résilience des sortants de droite a été plus inattendue et spectaculaire dans les circonscriptions où bien que parfois largement devancés au premier tour, ils ont accompli une spectaculaire remontée au second tour pour coiffer au poteau les candidats LREM-MoDem. Sur 76 sortants LR devancés au premier tour et en duel au second tour, 37 ont conservé leur circonscription et 39 l'ont perdue, soit un taux de victoirespour LREM-MoDem de « seulement » 51 %. Ce chiffre est à comparer avec les taux de victoire du bloc LREM-MoDem opposés à des candidats LR arrivés seconds au premier tour. En moyenne, les candidats de la majorité présidentielle l'ont emporté dans 70 % des cas et cette proportion monte de surcroît à 80 % quand le candidat de droite n'était pas sortant, soit un différentiel de trente points par rapport aux duels avec des sortants (51 % de victoires).

Certaines circonscriptions sont symptomatiques de ce retournement de tendance et de la capacité du sortant de droite à revenir au score. C'est le cas par exemple dans la 14e circonscription de Paris, où Claude Goasguen voit son nombre de voix augmenter de 25 % entre les deux tours tandis que le stock de son adversaire baisse de 2 % par rapport au premier tour[10]. C'est le cas également de Gilles Carrez dans la 5e circonscription du Val-de-Marne qui accroît son nombre de voix de 44 % contre une hausse de seulement 5 % du nombre de voix LREM-MoDem, ou bien encore de Michel Herbillon dans la 8e circonscription de ce même département : hausse de 35 % contre 6 % seulement pour les voix LREM-MoDem. Il y a donc eu une remobilisation partielle de l'électorat de droite dans ces circonscriptions qui ont voulu sauver leur candidat pendant que le camp présidentiel peinait à trouver des électeurs supplémentaires, voire en perdait un peu d'un tour à l'autre.

Ce phénomène n'a pas concerné que des circonscriptions franciliennes aisées, puisque l'on retrouve le même type de mouvement dans d'autres régions et dans des circonscriptions offrant un profil sociologique très différent. Ce fut le cas par exemple dans la circonscription très ouvrière de Fougères en Ille-et-Vilaine, où le sortant Thierry Benoît de l'UDI capte 40 % d'électeurs en plus entre les deux tours alors que son rival n'en gagne que 4 %... Beaucoup plus à l'est, dans la 8e circonscription du Bas-Rhin (Wissembourg), le sortant Les Républicains, Frédéric Reiss, voit son nombre de voix gonfler spectaculairement de 70 % au second tour contre une hausse de seulement 9 % pour son adversaire LREM-MoDem. Même schéma dans la seconde circonscription de l'Ain, où le sortant de droite distancé au premier tour, Charles de la Verpillière, engrange 66 % de voix supplémentaires contre 6 % seulement pour le représentant du camp présidentiel.

Si les sortants de droite ont eu, dans certains cas, la capacité de remonter au score au second tour, des « remontada » ont également été observées pour des candidats de droite non sortants qui, bien que très largement distancés au premier tour, ont gagné au second. Le cas le plus emblématique est celui de la circonscription de Neuilly-Puteaux où, au premier tour, le candidat LREM, Laurent Zameczlowski, débouche très largement en tête avec 41,9 % contre seulement 21,2 % pour la représentante de Les Républicains, Constance Le Grip, ancienne collaboratrice de Nicolas Sarkozy. Mais cette dernière voit son nombre de voix augmenter de 106 % au second tour quand son rival voyait le sien se tasser de onze points. Le résultat final s'établit à 53,8 % pour la droite contre 46,2 % pour la majorité présidentielle, soit une inversion totale du rapport de forces. Sur un autre terrain électoral, Laurence Trastour-Isnart, candidate LR non sortante et devancée au premier tour dans la 6e circonscription des Alpes-Maritimes, a également remonté spectaculairement son retard avec une hausse de 70 % de son nombre de voix entre les deux tours contre une progression limitée à 5 % pour son adversaire du MoDem.

Ces mouvements électoraux assez impressionnants dans bon nombre de circonscriptions mettent en lumière une correction significative, dont les ressorts sont multiples. Manifestement, dans ces circonscriptions, le bloc LREM-MoDem avait fait le plein au premier tour et, dans un contexte très abstentionniste, n'a pas été en capacité de mobiliser un nombre significatif d'électeurs supplémentaires au second tour, ces derniers estimant soit que la victoire était acquise soit, pour les moins convaincus d'entre eux, que la domination de la majorité présidentielle ne devait pas être trop écrasante. Face à cela, la droite a, quant à elle, bénéficié d'un sursaut de participation de ses électeurs au second tour mais aussi manifestement dans certaines régions d'un report d'une partie de l'électorat frontiste, soucieux de faire barrage aux candidats de La République en Marche. La bascule vers la droite d'une frange significative de l'électorat frontiste a été particulièrement décisive en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais aussi dans d'autres régions comme le montre le tableau ci-dessous.

La progression entre les deux tours des deux finalistes et le score du FN au premier tour dans certaines circonscriptions

Circonscriptions	Progression de LREM-MoDem	Progression de la droite	Score du FN au 1er tour
1ère du Var (Toulon)	+ 13,2 pts	+ 29,7 pts	22 %
3e du Var (Hyères)	+14,7 pts	+ 28,2 pts	21,5 %
2e du Vaucluse (Cavaillon)	+ 17,1 pts	+ 30,8 pts	22,5 %
1ère des Bouches-du-Rhône (Marseille)	+ 15,5 pts	+ 30,4 pts	19,9 %
3e de l'Aube (Troyes)	+ 15 pts	+ 29,3 pts	21,3 %
5e de l'Oise (Compiègne-sud)	+ 14 pts	+ 36 pts	19,4 %

Compte tenu de la forte abstention et de la clause des 12,5 % des inscrits, bon nombre de candidats frontistes ont été éliminés au premier tour tout en ayant obtenu des scores conséquents. Manifestement, une partie de ces électeurs a ensuite servi de ressources décisives à la droite pour remonter au score et défaire de manière assez inattendue les candidats LREM-MoDem.

VII - LES SORTANTS SOCIALISTES ONT MOINS BIEN RÉSISTÉ QUE LES SORTANTS DE DROITE À LA VAGUE LREM-MODEM

Le nombre de duels opposant LREM-MoDem au PS ou au PRG au second tour était cinq fois moins élevé que le nombre de duels face à la droite : 51 contre 254. Le taux de victoire des représentants de la majorité présidentielle s'est établi quasiment au même niveau dans les deux configurations : 60 % face à la droite contre 59 % face au PS-PRG. Ceci dénote, d'une manière générale, la capacité du bloc LREM-MoDem à se faire soutenir au second tour soit par une partie de l'électorat de gauche (dans des duels face à la droite), soit par une frange de l'électorat de droite (dans des combats face à la gauche). Ceci a assurément conféré un avantage stratégique à ce parti au positionnement central. Toutefois, quand on analyse dans le détail, on constate que ce parallélisme des formes n'a pas été parfaitement respecté. On observe en effet que dans les 38 duels avec des sortants PS-PRG, le taux de victoire des candidats LREM-MoDem s'établit à 58 % contre seulement 39 % dans les 102 duels face à des sortants de droite.

Les candidats du bloc LREM-MoDem lancés contre des sortants de gauche avaient donc plus de chances de succès que leurs collègues affrontant un sortant de droite. La vague dégagiste sur laquelle la majorité présidentielle a surfé a été plus efficace dans les circonscriptions où le sortant était socialiste. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette différence de traitement. On peut penser, d'une part, qu'au climat

dégagiste ambiant s'est ajouté, dans les circonscriptions détenues par le PS, la volonté d'alternance et de sanction de la majorité sortante. Dans certains cas, d'autre part, il est probable que les reports des électeurs de La France insoumise sur le candidat PS sortant opposé à un représentant de La République en Marche aient été de moins bonne qualité que les reports des électeurs frontistes sur un candidat de droite dans la même configuration, une part de l'électorat « insoumis » appliquant la consigne du « bonnet blanc et blanc bonnet ». Enfin, le plus fort taux de succès des candidats de la majorité présidentielle face à un sortant socialiste peut aussi renvoyer à un report plus important des électeurs de droite sur les candidats LREM-MoDem dans l'optique de battre un socialiste alors que les électeurs de gauche ont sans doute été moins motivés par la perspective de remplacer dans une circonscription un candidat de droite sortant par un candidat LREM-MoDem.

Si la tendance générale a donc été plutôt à la conquête des circonscriptions socialistes par les représentants de la majorité présidentielle, dans quatre cas sur dix, les sortants PS ont réussi à sauver leur siège. À l'instar de ce que l'on a observé pour la droite, les sortants socialistes avaient d'autant plus de chances de l'emporter qu'ils étaient arrivés en tête au premier tour. Ainsi Guillaume Garot dans la 1ère circonscription de Mayenne et Dominique Potier dans la 5e de Meurthe-et-Moselle, les deux seuls sortants PS en duel avec le bloc LREM-MoDem et en tête au premier tour, ont remporté la victoire au second tour.

La situation était beaucoup plus compliquée pour leurs 36 camarades sortants distancés au premier tour. Les deux tiers d'entre eux ont été battus (22) et 14 seulement ont inversé le rapport de force, soit un taux de victoire de 61 % pour la majorité présidentielle. On rappellera que face à des sortants de droite distancés au premier tour, le taux de victoire de LREM n'a été que de 44 %. On voit une fois encore que la droite a mieux résisté à la vague macronienne même si certains députés socialistes, devancés au premier tour, sont parvenus à remobiliser une partie de leur électorat et à l'emporter au final face à des candidats de la majorité présidentielle qui voyaient leur nombre d'électeurs augmenter beaucoup plus faiblement.

La progression entre les deux tours (base 100 : nombre de voix au premier tour) des deux finalistes dans certaines circonscriptions où les candidats PS dominés au premier tour ont inversé le rapport de forces au second tour

Circonscriptions	Progression de LREM-MoDem	Progression du PS
2e des Hautes-Pyrénées (Lourdes)	+ 18 %	+ 139 %
4e de Saône-et-Loire (Cuiseaux-Louhans)	+ 44 %	+ 131 %
2e du Calvados (Caen)	+ 13 %	+ 127 %
1ère du Tarn-et-Garonne (Montauban)	+ 19 %	+ 126 %
4e de l'Isère (Vif)	+ 8 %	+ 119 %
11e de Seine-et-Marne (Savigny-le-Temple)	+ 7 %	+ 88 %

Les quelques exemples présentés dans le tableau ci-dessus indiquent la puissance de la dynamique dont ont bénéficié certains candidats socialistes. À l'instar des duels face à la droite, plusieurs éléments ont contribué à ce renversement de tendances dans ces circonscriptions où les candidats socialistes étaient pourtant distancés au premier tour. La remobilisation d'une partie de l'électorat de gauche s'étant abstenu au premier tour et les reports de voix écologistes et communistes ou insoumises ont alimenté cette dynamique qui n'a pas été contrebalancée, en face, par une capacité de mobilisation d'électeurs LREM-MoDem abstentionnistes ou par des reports suffisamment importants des électeurs de droite dont le candidat avait été éliminé au premier tour.

Dans treize autres circonscriptions, ce sont les candidats de La France insoumise, arrivés en seconde position au premier tour, qui ont manifestement bénéficié des reports des électeurs PS, communistes ou écologistes au second tour pour battre les candidats du bloc LREM-MoDem. Dans la plupart de ces circonscriptions, le total des voix de gauche hors France insoumise représentait un score important (notamment en région parisienne) et une part significative de ces réserves a pu être mobilisée par la France insoumise au second tour. La première circonscription de la Somme présente de ce point de vue une vraie particularité. Parmi ces treize circonscriptions, c'est celle où les voix de gauche au premier tour hors France insoumise pesaient le moins : 7 %. À l'inverse, le FN y avait enregistré son score le plus élevé dans ce groupe de circonscription (16 %). De ce fait, François Ruffin est l'un des candidats insoumis victorieux dont la progression a été la moins forte (avec quand même un doublement des voix d'un tour à l'autre…) mais il a opéré cette « remontada picarde », pour reprendre son expression, dans une circonscription où l'électorat frontiste pesait nettement plus lourd que l'électorat de la gauche hors Insoumis.

la progression entre les deux tours (base 100 : nombre de voix au premier tour) de la France insoumise dans les circonscriptions où, bien qu'arrivés en seconde position au premier tour, les candidats de La France insoumise ont battu LREM-MoDem au second tour

Circonscription	Candidat-e	Progression du nombre de voix de La France insoumise entre les 2 tours	% FN au 1er tour	% gauche hors La France insoumise au 1er tour
1ère de la Somme	Ruffin	+ 103 %	**16 %**	7 %
2e du Nord	Bernalicis	+ 158 %	14 %	**25,1 %**

2e de l'Ariège	Larivé	+ 110 %	14 %	**23,8 %**
1ère de l'Ariège	Taurine	+109 %	12 %	**17,7 %**
1ère du Nord	Quatennens	+111 %	10,9 %	**16,6 %**
9e de Seine-Saint-Denis	Rubin	+132 %	9,4 %	**28,7 %**
2e de l'Hérault	Ressiguier	+84 %	8,1 %	**18,3 %**
6e de Seine-Saint-Denis	Lachaud	+145 %	7,4 %	**31,4 %**
3e de Gironde	Prud'homme	+118 %	6,9 %	**20,7 %**
10e du Val-de-Marne	Panot	+168 %	6,6 %	**34,7 %**
1ère de Seine-Saint-Denis	Coquerel	+125 %	5,9 %	**20,9 %**
17e de Paris	Obono	+154 %	4,8 %	**32,3 %**
7e de Seine-Saint-Denis	Corbière	+125 %	4,8 %	**36,6 %**

Le monde rural : situation et mutations

1 Cette note est largement inspirée d'une communication faite par l'auteur lors d'un séminaire organisé à l'Assemblée nationale le 17 février 2016.

Durant toute la campagne présidentielle, les candidats n'ont pas ménagé leur peine pour se montrer au côté du monde rural, pour relayer son malaise et prendre des engagements à son égard. Moins nombreux ont été ceux qui se sont efforcés de caractériser sa situation et les mutations qui l'affectent. C'est l'objet de cette courte note de l'économiste et géographe Laurent Davezies. Il en ressort que le monde rural est en train moins de dépérir que de changer de fonction1.

Laurent Davezies Economiste 7 juillet 2017

Si l'on définit le « monde rural » la négative, c'est-à-dire comme l'ensemble des territoires ne faisant pas partie du « monde urbain » défini par l'Insee (aires urbaines, 2010), il rassemble alors les 18 311 communes (la moitié des communes du pays) qui ne font pas partie d'une des 770 aires urbaines. Ainsi défini, il accueille 9,7 millions d'habitants, soit 15% de la population de la France métropolitaine, qui occupent 55% de la surface du territoire national. En moyenne, on y compte 32 habitants et 9 emplois au km2 et les communes y ont 530 habitants ; pour mémoire, l'Ile-de-France compte 986 habitants et 470 emplois au km2.

La question rurale reste inséparable de celle de l'agriculture. Et celle-ci se porte plutôt mal. Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations en activité a été divisé par deux (- 260 000) et le nombre d'emplois agricoles a reculé, entre 1982 et 2010, de près de 70% (- 560 000). Même si la surface agricole exploitée ne s'est que peu réduite (- 4% entre 1988 et 2010), ce qui suggère une forte restructuration de la production, avec de plus grandes exploitations, la valeur ajoutée agricole n'a que peu progressé dans les années et décennies passées.

Pour autant, la part de l'agriculture dans l'emploi du monde rural n'est plus aujourd'hui que de 12% (et elle n'emploie que 8,5% des actifs occupés qui y vivent). Même si on y ajoute les emplois liés aux activités para-agricoles, l'économie du monde rural n'est désormais plus agricole (du reste, on y compte aujourd'hui pratiquement autant d'emplois industriels qu'agricoles). Mais la tendance est également inquiétante dans d'autres secteurs productifs (- 125 000 emplois industriels entre 1982 et 2010).

De façon générale, l'emploi salarié privé y a plus souffert de la dernière crise que dans le monde urbain, avec un recul entre 2007 et 2014 de 80 000 emplois (-5,8%, contre -0,8%, au total dans les aires urbaines). Inquiétante aussi, la « fracture numérique » pénalise le monde rural pour son intégration dans la nouvelle économie « informationnelle » : les réseaux de téléphones mobiles, en 2015, ne couvrent que 44% des habitants du monde rural (99% en Ilede- France) et 25% de sa superficie (contre 83% en Ile-de-France), seul 1% des locaux (établissements et logements) y ont accès à l'internet haut débit (+ de 100 Mb) contre 62% en Ile-de-France (pour + de 30 Mb, les couvertures sont respectivement 24% et 72%).

En bref, on assisterait à une véritable fracture entre les mondes urbains et ruraux, qui justifierait l'angoisse des habitants dans ces derniers territoires et alimenterait leur sentiment d'être abandonnés, orphelins de la solidarité entre les territoires.

Carte 1 : les catégories de communes ne faisant pas partie d'une aire urbaine en fonction de la part de leurs actifs occupés qui sont employés dans une aire urbaine (2012). (D'après Insee)

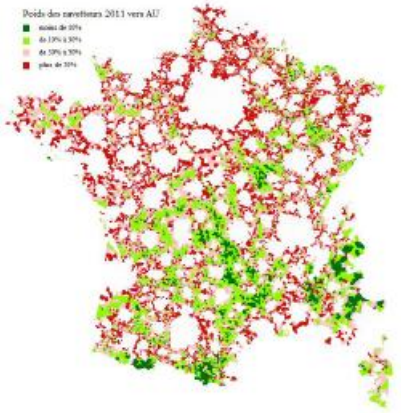

Pourtant, si cette crise structurelle du monde rural est réelle, elle est aujourd'hui largement amortie par les fortes solidarités fonctionnelles et redistributives mises en oeuvre par le monde urbain.
La première donnée qui permet d'illustrer ce lien nouveau et puissant entre les villes et les campagnes porte sur l'emploi : sur les 3,8 millions d'actifs vivant en 2012 dans le monde rural, 47% vont travailler dans une aire urbaine. On peut du reste définir et cartographier plusieurs catégories de territoires ruraux selon leur dépendance aux emplois urbains.
82% des habitants du monde rural vivent dans des communes dont les actifs occupés dépendent pour plus de 30% d'emplois urbains. C'est le cas de l'essentiel des communes de plaine du pays. Celles qui sont moins dépendantes, de 0 à 30%, se situent généralement sur les reliefs (Massif central, Alpes et Pyrénées). On y trouve 18% de la population du monde rural (1,8 millions d'habitants, soit 2,8% de la population du pays sur 17,5% de sa surface).
Carte 1 : les catégories de communes ne faisant pas partie d'une aire urbaine en fonction de la part de leurs actifs occupés qui sont employés dans une aire urbaine (2012). (D'après Insee)
Plus spectaculaire, entre 2006 et 2011, alors que la crise frappe plus durement le monde rural, pour une augmentation de 170 000 actifs occupés vivant dans le monde rural, on observe une variation de 142 000 navetteurs allant travailler dans une aire urbaine : en bref, 85% des nouveaux actifs y dépendent d'emplois urbains (et 30% des nouveaux emplois du monde urbain, sur la même période, permettent d'employer des actifs vivant dans le monde rural).
Le plus gros des territoires ruraux bénéficie fortement et de façon accélérée de l'économie du monde urbain. Cet avantage se réduit avec la distance aux aires urbaines : on note qu'un millier de communes rurales (généralement de montagne) n'envoient que moins de 10% de leurs actifs travailler dans une aire urbaine. On y trouve 225 000 habitants, soit 0,4% de la population du pays, et 90 000 actifs occupés (0,3% du pays) sur 4% de la superficie de l'Hexagone. Même si ces territoires pèsent d'un poids marginal dans l'économie nationale, ils constituent pourtant une sorte d'idéal-type, fortement ancré dans les imaginaires d'urbains dont les grand-parents étaient souvent ruraux eux-mêmes, de ce qu'est le monde rural d'aujourd'hui.
Mais l'inconvénient de la distance aux marchés de l'emploi urbains est fortement compensé par d'autres avantages qui trouvent eux aussi leur source dans le monde urbain : moins les communes rurales envoient de navetteurs travailler en ville, plus leur cadre résidentiel et touristique leur permet d'attirer de flux monétaires « résidentiels ». Dans les communes dont 10 à 30% des actifs sont dépendants d'emplois urbains, 32% des logements sont des résidences secondaires, dans celles en-dessous de 10%, 61%. (14% dans celles à plus de 30% de dépendance aux emplois urbains et 10% en moyenne en France métropolitaine). Plus généralement, les dépenses touristiques (tous modes d'hébergement compris) sont, en euro par habitant, huit fois plus élevées dans les communes dépendant pour moins de 10% d'emplois urbains qu'en moyenne en France « de province », trois fois plus dans les communes entre 10 et 30% et une fois et demie plus dans les communes à plus de 30%.
Si l'on comptabilise la population réellement présente dans les territoires ruraux (calculée à partir des nuitées totales dans ces territoires compte tenu des entrées-sorties de population), on note qu'y vivent de façon permanente ou provisoire de l'ordre de 850 000 hommes-années de plus que la population recensée : ces apports, pour l'essentiel touristiques, font que le monde rural est aujourd'hui aussi peuplé que dans les années 1950 ! Cet apport relatif de population est d'autant plus élevé que la dépendance des communes à l'emploi urbain est faible (il représente 33% de la population des communes à moins de 10% de dépendance).
Les apports de pensions de retraite viennent abonder ces flux monétaires vers le monde rural. On ne dispose pas de données récentes sur la mobilité des retraités. Entre 2006 et 2012, 220 000 ont quitté une aire urbaine pour s'installer dans le monde rural. Si cet apport s'est maintenu entre 2006 et 2012, cela signifie qu'il représente une progression de plus de 6% du nombre des titulaires de revenus du monde rural (actifs occupés + retraités).
Les pensions de retraites représentent 29% du revenu déclaré en 2012 en France, 35% dans le monde rural. Là encore, la dépendance aux revenus de pensions s'accroît plutôt avec la distance aux villes : dans les communes dont les actifs dépendent pour moins de 10% d'emplois urbains, les pensions de retraite pèsent 36% du revenu déclaré des ménages en 2012, 39% dans les communes entre 10 et 30%, 37% dans celles entre 30 et 50% et 32% dans celles à plus de 50%.
Finalement, par ces différents mécanismes, la crise du monde rural est singulièrement amortie :
sur le plan démographique par l'apport des populations « présentes », sur celui de l'accès à l'emploi par la dépendance croissante aux emplois urbains, sur le plan des revenus par des apports de revenus liés au tourisme et aux retraites.
On observe ainsi un rebond démographique du monde rural, depuis le recensement de 1999 :
après une longue phase de repli, la population se remet à augmenter, d'abord moins vite que celle du pays et, depuis 2006, plus rapidement (entre 2006 et 2012, respectivement +4,3% et + 3,2%). Seule la poignée de communes les plus éloignées du monde urbain (dépendance aux emplois urbains inférieure à 10%) continue à globalement perdre de la population, mais à un rythme nettement ralenti par rapport aux années antérieures.
Le revenu déclaré par habitant du monde rural a régulièrement progressé plus rapidement que dans le reste, urbain, du pays du début des années 1990 à aujourd'hui. Et cela plus fortement encore dans la strate des communes les plus éloignées des aires urbaines.

Ces apports de peuplement et de revenu ont permis de soutenir l'emploi du monde rural (dans un contexte, comme on l'a vu, de repli des emplois salariés privés) : entre 2006 et 2012, quand le monde rural progresse de 18 000 emplois, le nombre des emplois « d'administration publique/ enseignement / santé / social » y a progressé de 60 000 , dans un contexte de substitution des emplois productifs, à la peine, par des emplois « présentiels » liés à la consommation (ces derniers sont à l'origine de 154% de la variation 2006-2012 de l'emploi du monde rural).
En conclusion, ces quelques données suggèrent que la crise actuelle du monde rural est celle d'un changement majeur de ses fonctions. Ce changement fait des gagnants et des perdants et bien malin celui qui peut dire ce qu'il sera dans 20 ans (encore que beaucoup d'indices permettraient d'argumenter de façon optimiste). Pour autant, il est difficile d'avancer l'idée que le monde urbain et particulièrement les métropoles, ont tourné le dos au monde rural : ce sont au contraire toutes sortes de mécanismes de solidarité fonctionnelle, des villes vers les campagnes, qui permettent d'y amortir largement cette crise et, mieux, de redonner aux habitants du monde rural plus d'emplois, de revenus et de population. Entre les villes et les campagnes, on voit moins aujourd'hui de déchirure que de couture.
Et l'on ne parle pas ici des mécanismes de solidarité redistributive qui, via les budgets publics, opèrent de massifs transferts de revenus entre les territoires riches et les territoires pauvres de notre pays2. Même si ces dépenses publiques et sociales peuvent connaître à l'avenir une certaine inflexion liée à la crise des finances publiques, elles resteront un mécanisme majeur de partage des fruits de la croissance des villes au profit du monde rural.
2 Voir le dernier rapport du Haut Conseil au Financement de la Protection Sociale (2015), qui offre une première estimation, sur l'année 2012, des montants de redistribution inter-départementaux liés aux prélèvements et dépenses de protection sociales (31% du PIB).

Le syndicalisme et le socialisme (1913)
Septembre 1913 – Jaurès écrit dans *l'Humanité* un long article où il précise ce qu'est à ses yeux le syndicalisme, sa puissance comme ses travers. L'occasion pour lui de revenir sur les liens entre action syndicale et action politique, de plaider pour le rôle du parti socialiste (qui est le « parti politique du prolétariat »), de militer pour que chacune de ces forces soit pleinement autonome mais complémentaire des autres.
Article du 22 septembre 1913, titré « L'Origine » :
Jouhaux *[secrétaire général de la CGT]* disait l'autre jour [...] : « Le syndicalisme se suffit à lui-même, mais il ne suffit pas à tout. » [...]
Il est vrai [...] que le syndicalisme se suffit à lui-même. Il est et il doit être une force autonome, qui ne prend son mot d'ordre dans aucune organisation extérieure et qui interprète directement les besoins, les volontés de la classe ouvrière, dont la substance même est en lui. Il a marqué d'un caractère propre et original la grande idée socialiste d'émancipation intégrale des travailleurs. Il lui suffit, en effet, pour concevoir cette émancipation complète, de supposer sa propre force développée jusqu'à l'extrême limite. Du moment qu'il n'est pas une organisation étroitement corporative, du moment que son organisation professionnelle est en même temps une organisation de classe groupant toutes les catégories de travailleurs dans une aspiration commune et dans un commun effort, il ne peut s'arrêter dans son combat que quand il aura conquis sur le capital toute la part de produits que celui-ci s'arroge, toute la puissance de direction oligarchique qu'il exerce. L'effort ouvrier, par cela seul qu'il est l'effort ouvrier total, tend donc invinciblement vers la suppression du salariat. Ainsi le socialisme révolutionaire semble naître de l'action prolétarienne elle-même, condensée dans le syndicalisme. Le syndicalisme n'en a pas créé l'idée, mais il la renouvelle et la vivifie par la force toujours renouvelée du mouvement ouvrier lui-même.
Mais beaucoup des militants qui ont depuis dix-huit années organisé et dirigé le syndicalisme ne se sont pas bornés à penser et à dire que le syndicalisme se suffit à lui-même. Ils ont pensé, ils ont dit qu'il suffisait à tout. De la formule prononcée par Jouhaux, l'autre jour, ils prenaient la première partie, en en forçant le sens et ils renversaient la seconde. Il ne leur suffisait pas de constituer le syndicalisme à l'état de force organique et distincte, ayant son idée et sa méthode. Il ne leur suffisait pas de le constituer à l'état de puissance autonome, pleinement indépendante du socialisme politique et travaillant librement, par ses moyens à elle, par ses ressources à elle, à l'entière et définitive libération du prolétariat. Il ne leur suffisait même pas d'avoir la haute et fière conscience que, par le seul déploiement de sa force propre, exclusivement prolétarienne, le syndicalisme préserverait l'action politique socialiste des défaillances, des compromissions, des lâches ambiguités, et qu'au jour de la victoire, il protégerait la Révolution sociale contre toute mainmise hypocrite, contre toute usurpation sournoise d'une oligarchie intellectuelle ou bureaucratique. Non : ils ont voulu instituer le syndicalisme *contre* l'action politique organisée du prolétariat. Ils ont prétendu que le syndicalisme seul, par ses seules forces et par ses seules méthodes, affranchirait les prolétaires, abolirait le salariat. Ils ont affirmé que tout autre action était vaine, ou, même dangereuse et corruptrice. Et quand, pour ménager une partie des syndiqués, ils ne le disaient pas nettement, ils dénigraient dans le détail toute l'action politique du prolétariat, toute l'action socialiste.
C'est là, je ne crains pas de le dire, qu'est le principe de toutes les erreurs de tactique, de toutes les confusions de mots et de méthodes qui ont affaibli et obscurci l'œuvre du syndicalisme révolutionnaire, admirable en son fond et impérissable. Et tout d'abord, pour discréditer l'action politique du socialisme, il fallait la représenter comme une abdication du prolétariat livrant son pouvoir à des mandataires séparés de lui peu à peu par la nature de leur fonction, même s'ils n'en avaient pas toujours été séparés par leur origine sociale. Oui, mais pendant qu'on habituait ainsi le prolétariat à la méfiance systématique, cet esprit de soupçon s'étendait par une contagion inévitable des délégués politiques aux délégués économiques de la classe ouvrière et les «fonctionnaires» des syndicats n'ont pas tardé à être attaqués, dénigrés, paralysés dans leur effort et leur action avec autant d'âpreté, avec plus d'âpreté peut-être que les élus politiques. Par là le syndicalisme serait menacé jusque dans sa racine par le ver du soupçon que lui-même avait introduit à la racine du socialisme. Et il ne rétablira dans son organisation même la vie normale, qui est faite à la fois de contrôle vigilant et de juste confiance, que quand il aura jugé l'action politique dans un esprit plus large et plus équitable.
2° Comme le socialisme politique se propose de conquérir à son idéal le suffrage universel, et comme il peut être tenté, pour amener à lui des forces mêlées, d'équivoquer, d'atténuer ce que sa doctrine a d'inquiétant pour certains égoïsmes et certains préjugés, le syndicalisme a voulu procéder par contraste violent, et au lieu de maintenir en son intégrité l'affirmation nécessaire, il a cherché des mots de bravade, des formules outrées destinés à scandaliser. De là, par exemple, la fausse et décevante formule d'antipatriotisme donnée à l'action internationaliste des travailleurs. De plus, pour s'opposer brutalement au socialisme, dont la loi est de conquérir graduellement les masses, le syndicalisme a trop souvent affecté de ne compter que sur les «minorités». Et il a dédaigné ou condamné tous les moyens de large recrutement, même ceux qui sont le plus conformes à sa nature même et à son esprit. De là une maigreur d'effectifs dont maintenant il s'inquiète.
3° Du moment que le syndicalisme suffit à tout, du moment qu'il doit écouter ou supprimer ou discréditer toute autre forme d'action du prolétariat, le voilà réduit à assumer avec ses seules forces, avec ses seules méthodes, toute l'œuvre immense de révolution sociale. D'où résultent deux conséquences. D'abord, pour se faire illusion à lui-même sur l'efficacité de ses moyens d'action, il en multiplie artificiellement le nombre. C'est ainsi que, dans la brochure de Pouget sur le sabotage, le sabotage est présenté comme un moyen révolutionnaire distinct de la

grève et qui s'ajoute à la grève. Jamais un moyen de lutte aussi suranné, aussi vieilli, aussi contradictoire, aussi enfantin, aussi contraire à toute l'essence du syndicalisme n'aurait été accueilli par lui, même du bout des lèvres, s'il n'avait été obligé de donner à l'action directe plus de richesse qu'elle n'en a. Et il a été obligé à ces fausses apparences parce qu'il réduisait toute l'action du prolétariat à l'action directe syndicaliste.

Et voici la dernière conséquence, celle qui se fait sentir aujourd'hui le plus pesamment, le plus douloureusement à la classe ouvrière française. De tous les côtés, dans les organisations, des voix s'élèvent pour dire : Nous avons trop négligé la lutte pour les intérêts prolétariens immédiats, pour la diminution de la durée du travail, pour le repos certain et payé, pour le relèvement des salaires, et nous avons ainsi laissé hors de nos prises la masse dolente des travailleurs. Peut-être, mais pourquoi ? Si le syndicalisme doit suffire à tout, si en dehors de lui il n'y a rien qu'impuissance et corruption, s'il doit lutter seul et par ses seuls moyens, comme au fond il ne dispose d'aucun autre moyen de combat que la grève, le voilà obligé à user de la grève contre le patronat et contre le pouvoir, contre les capitalistes et contre l'Etat. Il n'attend rien de l'action législative pour améliorer les conditions du travail, pour consolider ou étendre les conquêtes directes des salariés. Il n'attend rien du Parti politique du prolétariat pour lutter, pour protester contre les abus de pouvoir, contre l'arbitraire des gouvernants. Mais comment suffira-t-il, tout, seul, à cette double et immense besogne ? Comment pourra-t-il, ne disposant que d'une arme, s'en servir toujours et à toute fin sans l'user et sans la fausser ? Grèves de revendication contre le patronat, grèves de protestation contre l'Etat, c'est ou la grève continue et épuisante, ou bien dans l'intervalle des grèves l'inaction absolue et l'anéantissement.

S'il a fallu que le prolétariat dépense toutes ses ressources, toutes ses énergies, toutes ses facultés de combat dans des grèves répétées contre l'Etat, que lui restera-t-il pour exiger du patronat de meilleures conditions de travail et de salaire ? Comme une armée qui doit faire front partout et courir d'une frontière à l'autre, il arrivera au combat du jour encore fourbu du combat de la veille.

Qu'est-ce à dire ? et faut-il que le syndicalisme restreigne son champ d'action et de combat ? Ce serait un désastre. Il faut qu'il puisse se dresser contre l'Etat bourgeois aussi bien que contre le patronat. Il faut qu'il puisse livrer bataille, non seulement pour ses intérêts économiques immédiats, mais pour son droit social, contre les puissances de réaction ou d'aventure. Si le syndicalisme perdait cet admirable idéalisme de combat, s'il descendait du niveau révolutionnaire et du haut point de vue social où il a été porté par l'incomparable effort des militants depuis une génération, ce serait une terrible diminution d'âme et de force pour le prolétariat français. Ce serait un triomphe inespéré pour les réacteurs de tout ordre.

Que le syndicalisme français ne passe pas d'un extrême à l'autre. Qu'après avoir trop présumé de sa force toute seule, il ne renonce pas par lassitude à sa plus haute espérance. [...]

Mais en vérité plus le syndicalisme élargit son champ d'action et de combat, plus il a besoin que la classe ouvrière puisse lutter aussi avec les armes de l'action politique. S'il veut livrer seul, et avec sa seule arme de la grève, partielle où générale, la double et immense bataille contre le patronat et contre le pouvoir bourgeois, il anémiera, il épuisera la classe ouvrière, et il tombera lui-même sur le champ de combat, n'ayant plus ni force, ni souffle, ni espérance.

Et ainsi, ou bien il renoncera aux plus hauts objets et aux fins les plus sublimes et se bornera à l'effort corporatif le plus humble, ou bien il reconnaîtra que dans la lutte émancipatrice du prolétariat le syndicalisme ne suffit pas à tout. Sans s'ingérer dans l'action politique socialiste, sans souffrir la moindre ingérence du socialisme politique dans la conduite de son action propre, il reconnaîtra qu'une action politique intense du prolétariat est pour le syndicalisme même la condition absolue d'une action constante et croissante et d'un large développement.

Le prolétaire doit agir et combattre comme syndiqué, comme citoyen, comme coopérateur. Coopération, socialisme, syndicalisme sont trois forces distinctes et autonomes, mais solidaires. L'abaissement de l'une abaisse les autres. L'exaltation de l'une exalte les autres. Et chacune d'elles périrait d'une prétention exclusive. Pour reprendre la formule récente de Jouhaux je dirai : Chacune de ces trois forces se suffit à elle-même ; mais ce n'est que toutes ensemble qu'elles suffisent à tout.

l'Humanité
JOURNAL SOCIALISTE
La Détente avec l'Allemagne
LA STATUE INTROUVABLE
Contentin
M. Poincaré
LES CABRIOLES AERIENNES
Trop logique!
L'ORIGINE
JEAN JAURÈS
ÉCHOS

Ce contenu a été publié dans De Jaurès (textes et discours de Jaurès),

25 Juillet 1914 : à Vaise, l'ultime discours de Jaurès contre la guerre, cinq jours avant son assassinat

Plaque situé au 51 rue de Bourgogne à Vaise Lyon 9 e

Cinq jours avant son assassinat, Jaurès vient à Lyon, le 25 Juillet 1914, aider Marius Moutet qui sollicite les électeurs de Vaise pour un mandat de député. Il vient donc le soutenir mais, dans son désarroi, notre tribun oublie cette tâche, pour crier le mélange de tristesse, d'angoisse et d'espérance qui l'étreint à la veille de la guerre : cette guerre qui se profile, et qui, il le sait, va écraser toute une jeunesse et avec elle une partie de l'espérance des peuples. Dans un souci pédagogique, Jean Jaurès expose à son auditoire certaines des causes du conflit mondial qui s'annonce, et l'engage à tout faire pour s'opposer à cette guerre. Cela va devenir un véritable texte de référence à contre-courant.

« Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ! »

Voici donc le dernier discours de Jean Jaurès, et celui-ci fut prononcé dans une salle de Lyon-Vaise pleine à craquer, salle au 51 de la rue de Bourgogne qui n'existe plus aujourd'hui ; il n'y a plus qu'une plaque pour le garder en mémoire. *Cinq jours après, Jaurès était assassiné au café du Croissant, à Paris. Trois jours plus tard, la guerre était déclarée... et les socialistes faisaient tout le contraire des propos qu'avait prônés Jaurès.*

« **Citoyens,**

Je veux vous dire ce soir que jamais nous n'avons été, que jamais depuis quarante ans l'Europe n'a été dans une situation plus menaçante et plus tragique que celle où nous sommes à l'heure où j'ai la responsabilité de vous adresser la parole.

Ah ! citoyens, je ne veux pas forcer les couleurs sombres du tableau, je ne veux pas dire que la rupture diplomatique dont nous avons eu la nouvelle il y a une demi-heure, entre l'Autriche et la Serbie, signifie nécessairement qu'une guerre entre l'Autriche et la Serbie va éclater et je ne dis pas que si la guerre éclate entre la Serbie et l'Autriche le conflit s'étendra nécessairement au reste de l'Europe, **mais je dis que nous avons contre nous, contre la paix, contre la vie des hommes à l'heure actuelle, des chances terribles et contre lesquelles il faudra que les prolétaires de l'Europe tentent les efforts de solidarité suprême qu'ils pourront tenter.**

Citoyens, la note que l'Autriche a adressée à la Serbie est pleine de menaces et si l'Autriche envahit le territoire slave, si les Germains, si la race germanique d'Autriche fait violence à ces Serbes qui sont une partie du monde slave et pour lesquels les slaves de Russie éprouvent une sympathie profonde, il y a à craindre et à prévoir que la Russie entrera dans le conflit, et si la Russie intervient pour défendre la Serbie, l'Autriche ayant devant elle deux adversaires, la Serbie et la Russie, invoquera le traité d'alliance qui l'unit à l'Allemagne et l'Allemagne fait savoir qu'elle se solidarisera avec l'Autriche. Et si le conflit ne restait pas entre l'Autriche et la Serbie, si la Russie s'en mêlait, l'Autriche verrait l'Allemagne prendre place sur les champs de bataille à ses côtés.

Mais alors, ce n'est plus seulement le traité d'alliance entre l'Autriche et l'Allemagne qui entre en jeu, c'est le traité secret mais dont on connaît les clauses essentielles, qui lie la Russie et la France et la Russie dira à la France : « *J'ai contre moi deux adversaires, l'Allemagne et l'Autriche, j'ai le droit d'invoquer le traité qui nous lie, il faut que la France vienne prendre place à mes côtés.* » A l'heure actuelle, nous sommes peutêtre à la veille du jour où l'Autriche va se jeter sur les Serbes et alors l'Autriche et l'Allemagne se jetant sur les Serbes et les Russes, c'est l'Europe en feu, c'est le monde en feu.

Dans une heure aussi grave, aussi pleine de périls pour nous tous, pour toutes les patries, je ne veux pas m'attarder à chercher longuement les responsabilités. Nous avons les nôtres, Moutet l'a dit et j'atteste devant l'Histoire que nous les avions prévues, que nous les avions annoncées ; lorsque nous avons dit que pénétrer par la force, par les armes au Maroc, c'était ouvrir l'ère des ambitions, des convoitises et des conflits, on nous a dénoncés comme de mauvais Français et c'est nous qui avions le souci de la France.

Voilà, hélas ! notre part de responsabilités. Et elle se précise, si vous voulez bien songer que c'est la question de la Bosnie-Herzégovine qui est l'occasion de la lutte entre l'Autriche et la Serbie et que nous, Français, quand l'Autriche annexait la Bosnie-Herzégovine, nous n'avions pas le droit ni le moyen de lui opposer la moindre remontrance, parce que nous étions engagés au Maroc et que nous avions besoin de nous faire pardonner notre propre péché en pardonnant les péchés des autres.

Et alors notre ministre des Affaires étrangères disait à l'Autriche : « *Nous vous passons la Bosnie- Herzégovine, a condition que vous nous passiez le Maroc* » et nous promenions nos offres de pénitence de puissance en puissance, de nation en nation, et nous disions à l'Italie : « *Tu peux aller en Tripolitaine, puisque je suis au Maroc, tu peux voler à l'autre bout de la rue, puisque moi j'ai volé à l'extrémité.* »

Chaque peuple paraît à travers les rues de l'Europe avec sa petite torche à la main et maintenant voilà l'incendie. Eh bien ! citoyens, nous avons notre part de responsabilité, mais elle ne cache pas la responsabilité des autres et nous avons le droit et le devoir de dénoncer, d'une part, la sournoiserie et la brutalité de la diplomatie allemande, et, d'autre part, la duplicité de la diplomatie russe. Les Russes qui vont peut-être prendre parti pour les Serbes contre l'Autriche et qui vont dire : « *Mon coeur de grand peuple slave ne supporte pas qu'on fasse violence au petit peuple slave de Serbie.* » Oui, mais qui est-ce qui a frappé la Serbie au coeur ? Quand la Russie est intervenue dans les Balkans, en 1877, et quand elle a créé une Bulgarie, soidisant indépendante, avec la pensée de mettre la main sur elle, elle a dit à l'Autriche : *« Laisse-moi faire et je te confierai l'administration de la Bosnie-Herzégovine. »* L'administration, vous comprenez ce que cela veut dire, entre diplomates, et du jour où l'Autriche-Hongrie a reçu l'ordre d'administrer la Bosnie- Herzégovine, elle n'a eu qu'une pensée, c'est de l'administrer au mieux de ses intérêts.

Dans l'entrevue que le ministre des Affaires étrangères russe a eu avec le ministre des Affaires étrangères de l'Autriche, la Russie a dit à l'Autriche : « *Je t'autoriserai à annexer la Bosnie-Herzégovine à condition que tu me permettes d'établir un débouché sur la mer Noire, à proximité de Constantinople.* » M. d'Ærenthal a fait un signe que la Russie a interprété comme un oui, et elle a autorisé l'Autriche à prendre la Bosnie-Herzégovine, puis quand la Bosnie-Herzégovine est entrée dans les poches de l'Autriche, elle a dit à l'Autriche : « *C'est mon tour pour la mer Noire.* » - « *Quoi ? Qu'est-ce que je vous ai dit ? Rien du tout !* », et depuis c'est la brouille avec la Russie et l'Autriche, entre M. Iswolsky, ministre des Affaires étrangères de la Russie, et M. d'Ærenthal, ministre des Affaires étrangères de l'Autriche ; mais la Russie avait été la complice de l'Autriche pour livrer les Slaves de Bosnie-Herzégovine à l'Autriche-Hongrie et pour blesser au coeur les Slaves de Serbie. C'est ce qui l'engage dans les voies où elle est maintenant.

Si depuis trente ans, si depuis que l'Autriche a l'administration de la Bosnie-Herzégovine, elle avait fait du bien à ces peuples, il n'y aurait pas aujourd'hui de difficultés en Europe ; mais la cléricale Autriche tyrannisait la Bosnie-Herzégovine ; elle a voulu la convertir par force au catholicisme ; en la persécutant dans ses croyances, elle a soulevé le mécontentement de ces peuples.

La politique coloniale de la France, la politique sournoise de la Russie et la volonté brutale de l'Autriche ont contribué à créer l'état de choses horrible où nous sommes. L'Europe se débat comme dans un cauchemar.

Eh bien ! citoyens, dans l'obscurité qui nous environne, dans l'incertitude profonde où nous sommes de ce que sera demain, je ne veux prononcer aucune parole téméraire, j'espère encore malgré tout qu'en raison même de l'énormité du désastre dont nous sommes menacés, à la dernière minute, les gouvernements se ressaisiront et que nous n'aurons pas à frémir d'horreur à la pensée du cataclysme qu'entraînerait aujourd'hui pour les hommes une guerre européenne.

Vous avez vu la guerre des Balkans ; une armée presque entière a succombé soit sur le champ de bataille, soit dans les lits d'hôpitaux, une armée est partie à un chiffre de trois cent mille hommes, elle laisse dans la terre des champs de bataille, dans les fossés des chemins ou dans les lits d'hôpitaux infectés par le typhus cent mille hommes sur trois cent mille.

Songez à ce que serait le désastre pour l'Europe : ce ne serait plus, comme dans les Balkans, une armée de trois cent mille hommes, mais quatre, cinq et six armées de deux millions d'hommes. Quel massacre, quelles ruines, quelle barbarie ! Et voilà pourquoi, quand la nuée de l'orage est déjà sur nous, voilà pourquoi je veux espérer encore que le crime ne sera pas consommé.

Citoyens, si la tempête éclatait, tous, nous socialistes, nous aurons le souci de nous sauver le plus tôt possible du crime que les dirigeants auront commis et en attendant, s'il nous reste quelque chose, s'il nous reste quelques heures, nous redoublerons d'efforts pour prévenir la catastrophe. Déjà, dans le Vorwaerts, nos camarades socialistes d'Allemagne s'élèvent avec indignation contre la note de l'Autriche et je crois que Notre bureau socialiste international est convoqué.

Quoi qu'il en soit, citoyens, et je dis ces choses avec une sorte de désespoir, il n'y a plus, au moment où nous sommes menacés de meurtre et, de sauvagerie, qu'une chance pour le maintien de la paix et le salut de la civilisation, c'est que le prolétariat rassemble toutes ses forces

qui comptent un grand nombre de frères, Français, Anglais, Allemands, Italiens, Russes et que nous demandions à ces milliers d'hommes de s'unir pour que le battement unanime de leurs coeurs écarte l'horrible cauchemar.
J'aurais honte de moi-même, citoyens, s'il y avait parmi vous un seul qui puisse croire que je cherche à tourner au profit d'une victoire électorale, si précieuse qu'elle puisse être, le drame des événements. Mais j'ai le droit de vous dire que c'est notre devoir à nous, à vous tous, de ne pas négliger une seule occasion de montrer que vous êtes avec ce parti socialiste international qui représente à cette heure, sous l'orage, la seule promesse d'une possibilité de paix ou d'un rétablissement de la paix. »
Jean Jaurès *discours prononcé à Lyon-Vaise le 25 Juillet 1914*

Le syndicalisme à l'épreuve du capitalisme séparateur
par **Thierry Pech** , le 11 décembre 2007
La faiblesse du syndicalisme français ne s'explique plus seulement par des spécificités nationales. Elle s'inscrit au contraire dans un mouvement de recul international, lié à la montée en puissance d'un « capitalisme séparateur ».
Vu de l'étranger, la vie sociale française est étroitement associée à de larges mouvements de contestation orchestrés par des syndicats réputés puissants et arc-boutés sur les acquis de la société salariale et de l'Etat providence d'après-guerre. C'est cette représentation qui a ainsi présidé au récit de ces dernières semaines dans une grande partie des journaux européens et américains. Elle semble pourtant ignorer l'un des faits les plus objectifs de la situation hexagonale : l'exceptionnelle faiblesse du syndicalisme.
D'où vient cette faiblesse du syndicalisme français ? Trois explications sont d'ordinaire mises en avant : une explication culturelle et institutionnelle (la France jacobine n'aurait jamais donné toute leur place aux syndicats et à la négociation collective), une explication économique (les transformations du système productif auraient rendu le travail de syndicalisation beaucoup plus difficile que par le passé) et une explication sociologique (les nouveaux adhérents en particulier, et les salariés en général, seraient porteurs d'attentes beaucoup plus individualistes, que les syndicats peinent à satisfaire). Ces trois explications sont certainement cumulatives, mais elles sont souvent mal hiérarchisées. Or, de cette hiérarchie des causes dépend en grande partie la compréhension que l'on a du problème.
Je me concentrerai principalement sur les deux premières explications (institutionnelle et économique) pour montrer que la lecture économique est non seulement la plus éclairante aujourd'hui, mais la mieux partagée au plan international. On peut même considérer que le déclin du syndicalisme est, à cet égard, l'un des meilleurs analyseurs des mutations contemporaines du tissu productif et du marché du travail : la faiblesse grandissante du syndicalisme traduit ainsi l'avènement d'un capitalisme qui tend à évacuer la conflictualité organisée par la dissémination et la fragmentation du salariat et des relations d'emploi.
J'évoquerai également la lecture sociologique pour montrer qu'elle pointe des phénomènes qui sont plus des effets que des causes du problème. Or, à prendre l'effet pour la cause, on risque de proposer des solutions trompeuses.
L'explication par la culture et les institutions
Une idée assez répandue veut que la faiblesse du syndicalisme français résulte pour l'essentiel de la mauvaise qualité des relations sociales dans notre pays. Cette situation serait elle-même, lit-on régulièrement, l'expression d'une culture politique et sociale caractérisée par l'emprise du jacobinisme dans la sphère étatique, par le goût des hiérarchies bureaucratiques ou paternalistes dans la sphère de l'entreprise, et par la domination d'un radicalisme conflictuel et contestataire dans la sphère syndicale. Autrement dit, le problème des relations sociales françaises consisterait dans un triple handicap : un Etat qui laisse peu de place aux acteurs de la société civile, un patronat peu enclin à la négociation, et un syndicalisme peu disposé au compromis. De là, la forme de guérilla récurrente qui tient souvent lieu de dialogue social en France. De là aussi, un régime de négociation peu productif au niveau national.
Ce type de raisonnement rencontre aujourd'hui un certain succès dans le monde syndical (et au-delà) et constituera certainement la toile de fond du prochain débat sur la représentativité des organisations de salariés, promis par F. Fillon et N. Sarkozy en septembre 2007. Beaucoup de responsables syndicaux prétendent en effet que le manque d'influence des organisations de salariés tient au fait que les institutions et le patronat ne leur reconnaissent pas un rôle suffisant, voire conteste en pratique leur légitimité. Pour sortir de cette impasse, ils réclament une modernisation des relations sociales et de leurs procédures : obligation de consulter les partenaires sociaux avant de légiférer en matière sociale, système de validation des accords majoritaires, élections de représentativité, etc. [1] De cette modernisation découlerait ensuite, selon eux, toute une série de bienfaits : reconnaissance publique des organisations de la société civile, fin de la suprématie de la loi au profit du contrat, effacement de la « culture du conflit » au profit d'une « culture du compromis », concentration d'une offre syndicale aujourd'hui trop dispersée, responsabilisation des acteurs, participation accrue des salariés, augmentation du volume de la négociation…
Cette analyse demeure pourtant très insuffisante. La France n'a certes jamais été un pays de forte syndicalisation : avant 1914, alors même que l'emploi industriel y était relativement développé (30% de l'emploi total), elle présentait déjà le taux de syndicalisation le plus faible d'Europe (1,9%), assez loin derrière l'Allemagne (11,4% avec 39% d'emploi industriel), la Grande-Bretagne (22,6% avec, il est vrai, 45% d'emploi industriel), les Pays-Bas (12,2% avec 33% d'emploi industriel) ou les pays scandinaves (entre 7% en Suède et 13% au Danemark, avec moins de 25% d'emploi industriel dans les deux cas) [2]. La faiblesse du syndicalisme français semble donc assez congénitale et dès lors il ne paraît pas outrancier de lui chercher des causes de longue durée et de nature culturelle. Mais, à trop se concentrer sur les spécificités françaises, on en oublie que le recul du syndicalisme n'est plus aujourd'hui une particularité hexagonale : il concerne désormais l'ensemble des pays développés. Or, à cette échelle, les facteurs « culturels » perdent une grande partie de leur puissance explicative : ils risquent même de masquer les principales difficultés actuelles du mouvement syndical. Paradoxalement, au moment où la culture politique et sociale française cherche à se regarder en face, il se pourrait bien que le principal problème se soit déplacé et que l'on se trompe à la fois de cible et d'échelle.
Mieux : en prêtant trop à ces procédures et à leurs circuits institutionnels, on risque d'oublier que les syndicats français font d'abord face à une crise d'implantation dans le monde du travail, et de cautionner le double mouvement de « fonctionnarisation » et de « procéduralisation » qui caractérise leur histoire ces trente dernières années. Pour n'en citer qu'un symptôme, rappelons que, selon le rapport Hadas-Lebelremis au Premier ministre en mai 2006, le produit des cotisations d'adhérents assure aujourd'hui moins de 50% en moyenne des ressources financières des organisations syndicales, le reste provenant notamment de leur rôle d'agence sociale ou para-publique [3] (comme, par exemple, la rétribution sur fonds publics de leur participation à la gestion des organismes sociaux) [4]. En somme, non seulement il paraît peu pertinent de rechercher dans les institutions et les procédures de la négociation sociale les causes principales du mal, mais on pourrait se demander si les institutions et procédures existantes ne tendent pas, au contraire, à en dissimuler l'étendue ou à en atténuer la réalité.
C'est bel et bien du côté des transformations du système productif qu'il faut se tourner pour y voir plus clair, avant même d'envisager les explications de nature plus sociologique, qui mettent en général l'accent sur l'individualisme croissant des salariés.

Ces transformations du tissu productif qui éloignent toujours davantage de salariés des syndicats et qui sont d'envergure beaucoup plus transnationale, jouent sur un triple principe de dispersion, d'individualisation et de séparation : dispersion du salariat, individualisation du rapport au travail et de la relation d'emploi, séparation des intérêts respectifs des acteurs du compromis sur lequel on construisait l'espoir d'une régulation interne du capitalisme. Bref, elles sapent les fondements d'un mouvement soucieux d'unifier le salariat autour de conditions communes et de perspectives de négociation.
Compris sous cet angle, le déclin du syndicalisme ne devrait d'ailleurs pas inquiéter uniquement les syndicalistes. Car ce qu'il donne à voir, c'est précisément l'avènement d'un capitalisme séparateur et la difficulté de mettre en place des régulations efficaces au cœur du nouveau système productif et non seulement à sa marge. Un monde sans syndicats pourrait aussi signifier une conflictualité plus incontrôlable, plus imprévisible. Autrement dit, la faiblesse syndicale n'est pas seulement une faiblesse des syndicats : c'est aussi et d'abord une faiblesse des sociétés occidentales.

Un déclin international

Le repli actuel du syndicalisme ne s'explique donc que marginalement par la qualité du dialogue social. Si tel était le cas, on ne pourrait pas comprendre pourquoi, dans des pays où ce dialogue est une pratique contractuelle ancienne, ordinaire et reconnue, les forces syndicales ont également enregistré un recul sensible ces deux ou trois dernières décennies. C'est le cas par exemple de l'Allemagne qui a vu son taux de syndicalisation reculer de 37% en 1975 à 29,7% en 2004, alors même que le système allemand faisait figure de modèle en la matière aux yeux de beaucoup.
En réalité, ce recul est avéré dans la plupart des pays développés. En trente ans, le taux de syndicalisation moyen des pays de l'OCDE est passé d'un peu plus d'un tiers à environ un cinquième de la population active [5]. Aux Etats-Unis, il a perdu presque la moitié de ses effectifs [6], et au Japon pas loin de 40%. La Grande-Bretagne a, elle aussi, connu un fort recul (une chute de 27% entre 1975 et 1990, puis de 16% entre 1990 et 2004).
Ce qui est vrai sur la longue période au niveau de l'ensemble des pays développés, se confirme sur la courte période au niveau européen. Dans l'UE à 25, le taux de syndicalisation a chuté de 32% en 1995 à 26% en 2001. Ce recul est en particulier tiré par le déclin massif de la syndicalisation dans les nouveaux États membres (de 43% à 20% sur la même période). Mais, dans l'ensemble, la proportion des salariés européens syndiqués n'a jamais été aussi faible depuis 1950, c'est-à-dire dix ans avant la période de croissance du syndicalisme qui avait caractérisé les années 1960-1975.
On doit faire ici, il est vrai, une notable exception pour la Belgique et les pays scandinaves. Mais cette exception vient en grande partie du fait que les syndicats y jouent plus encore qu'ailleurs un rôle d'agence sociale conforme à l'une ou l'autre variante du « Système de Gand » : l'adhésion à ces organisations y conditionne l'accès à certains droits et prestations sociales, notamment en matière d'assurance-chômage et d'assurance-maladie. Le cas du mouvement syndical israélien dans les années 1980-1990 fournit d'ailleurs une inquiétante jurisprudence à cet égard : le taux de syndicalisation y a très nettement reculé lorsque le gouvernement a retiré la gestion du financement des services de santé des mains des organisations de salariés.
Bien plus que la nature et la qualité du dialogue social dans chaque pays, ce qui fait problème, c'est donc bel et bien l'évolution de l'implantation du syndicalisme dans le tissu productif. Les disparités d'implantation sont en effet criantes. Entre secteur public et secteur privé, tout d'abord : aux Etats-Unis, pour ne citer qu'eux, le taux de syndicalisation dans le public est actuellement d'environ 40% contre 8% dans le privé. Entre grandes entreprises et PME-PMI-TPE, ensuite, ou entre secteurs industriels classiques et secteurs de services, l'écart est encore très significatif : le cas français est ici particulièrement frappant, le monde des PME constituant un quasi « désert syndical », de même que la plus grande partie du secteur des services à la personne. En somme, on peut dire, en forçant à peine le trait, que le syndicalisme occidental commence à ressembler à un îlot de travailleurs âgés [7] et protégés, perdu au milieu d'un océan de salariés plus ou moins précaires et disséminés.
Recul quantitatif, déséquilibre sectoriel... Deux conclusions s'imposent. La première en consolera peut-être quelques-uns : si le syndicalisme français est toujours (et depuis longtemps, à vrai dire) le dernier de sa classe, les dynamiques qui le tirent à la baisse sont loin d'être une singularité hexagonale et elles ne sauraient donc s'expliquer que marginalement par la culture politique nationale. La seconde, en revanche, est moins rassurante : le syndicalisme ne parvient plus à organiser le monde du travail dans sa forme actuelle. La cause s'en trouve moins dans la forme du dialogue entre les partenaires sociaux que dans les transformations du capitalisme ces vingt ou trente dernières années. Car ce sont elles qui affectent en profondeur le périmètre du mouvement syndical occidental.

Le capitalisme séparateur

Quelles sont ces transformations ? Pour faire court, je me concentrerai sur celles qui concourent à l'avènement de ce que j'appellerai un capitalisme séparateur.
La tertiarisation de l'économie est la plus souvent citée. L'économie industrielle regroupait les salariés dans de grands collectifs de travail à l'abri de vastes ateliers de production, favorisant la formation de « conditions communes » et l'émergence de consciences collectives. Une large partie de la main d'œuvre se regroupait ainsi dans de grandes entreprises intégrées. Paradoxalement, alors même que la condition salariale s'est considérablement développée, la situation du salariat paraît de moins en moins unifiée. L'économie de services qui progresse continuellement joue en effet sur un tout autre registre. Elle repose tout d'abord sur un tissu d'entreprises généralement plus petites : mesurée à leurs effectifs, la taille moyenne des entreprises françaises a ainsi diminué d'un tiers environ lors de la grande période de désindustrialisation (1980-1995). Mais ce processus de dispersion se prolonge dans les entreprises elles-mêmes : la tertiarisation tend en effet à promouvoir des emplois où les relations interpersonnelles (avec le client, notamment), les qualités individuelles, la polyvalence et la mobilité se substituent à la simple « force de travail » comme critères d'évaluation du travail, et compliquent un peu plus la formation de « conditions communes ». Or, c'est bien sur cette part de généralité dans le travailleur (« la force de travail ») comme dans le collectif (« la condition ouvrière ») que s'était appuyé le mouvement syndical depuis la seconde révolution industrielle. Du reste, les récentes divergences au sein de l'AFL-CIO aux Etats-Unis et la sécession de certains syndicats de services [8] se comprennent aussi à la lumière de ces considérations.
De fait, le poids global des services dans l'économie ne dit pas tout. Le capitalisme séparateur se nourrit également de l'individualisation des relations d'emploi, y compris dans les grandes entreprises. Où ces relations étaient caractérisées par la stabilité de formes statutaires ou quasi-statutaires dans l'économie industrielle, elles sont presque partout marquées aujourd'hui par la flexibilité et/ou l'instabilité. La multiplication des contrats de travail à durée déterminée (actuellement, près de deux tiers des embauches se font en CDD en France), des temps partiels (choisis, mais plus souvent subis, en particulier chez les femmes), ainsi que l'individualisation des modes de rémunération, la croissance des formes de travail indépendant (professionnels autonomes, organisation par projet, etc.)…, tous ces facteurs compliquent d'autant l'effort de syndicalisation. Ils hypothèquent la capacité des syndicats à parler au nom d'un salariat rassemblé, à se présenter comme des « lieux de synthèse », voire à cartelliser sous des formes plus corporatistes les intérêts des salariés pour éviter qu'ils ne se fassent concurrence sur le marché du travail [9].
En outre, des relations d'emploi plus flexibles entraînent inévitablement des carrières professionnelles plus discontinues, plus accidentées, des changements de secteur d'activité et des périodes de chômage plus ou moins nombreuses, plus ou moins

longues. Du point de vue de syndicats qui se structurèrent d'abord sur un modèle corporatiste (par métier) et qui s'adaptèrent ensuite au modèle de l'organisation industrielle taylorienne, ces nouveaux parcours professionnels sont très difficiles à suivre : ils nécessitent un accompagnement mobile et « sur mesure » que le quadrillage du monde du travail en grands collectifs de métier ou de condition peine à organiser. Bref, les nouvelles biographies professionnelles passent bien souvent sous les radars des organisations syndicales.

Cette difficulté à suivre des trajectoires de plus en plus accidentées et complexes est accrue, dans le cas français, par la segmentation du marché du travail. Le fait que les droits sociaux et les statuts varient selon les branches professionnelles et les métiers, ne favorise pas non plus la continuité de la protection et de la représentation des salariés. Au-delà de leur rôle d'agence sociale, l'un des secrets de la belle vitalité des syndicats nordiques tient peut-être aussi au fait qu'ils ont affaire à un marché du travail beaucoup plus unifié de ce point de vue. Les droits y sont plus facilement transférables d'un emploi et d'un secteur à l'autre.

Le capitalisme séparateur prend également la forme d'une fragmentation du système productif. Par toutes sortes de stratégies de réorganisation et de relocalisation des unités de production, il s'apparente de plus en plus à un vaste Lego dont les figures et les combinaisons sont d'ailleurs assez variées selon les secteurs et les stratégies, comme l'ont montré Suzanne Berger et ses collègues du MIT [10]. L'entreprise « modulaire » peut ainsi externaliser des segments de son activité soit en recourant à des sous-traitants nationaux, soit en délocalisant à l'étranger, soit en filialisant certaines activités… Elle tend à se concentrer sur ce qu'elle fait le mieux, c'est-à-dire sur ses atouts concurrentiels, et à déléguer à d'autres le reste. C'est ainsi que l'entreprise sans usine est entrée dans l'ordre du pensable : Nike se résume, pour l'essentiel, à quelques unités de design et à un centre de commandement qui gère l'organisation d'un vaste ensemble de contrats de sous-traitance et de fournisseurs sur plusieurs continents. Les ordinateurs Dell ne passent que quelques minutes dans les usines d'assemblage du même nom… En exagérant, on pourrait dire que certaines entreprises ne seront bientôt plus que de purs systèmes d'information orchestrant la répartition des risques et contrôlant le fonctionnement d'un réseau de liens contractuels déployés à l'échelle intercontinentale.

En cassant l'unité de production intégrale qui caractérisait l'économie industrielle fordiste, cette modularisation met aussi à mal les solidarités du travail que celle-ci favorisait. Car il est bien évident que tisser de nouvelles solidarités entre ouvriers chinois et allemands risque de s'avérer très complexe. Il est même tout à fait possible de voir ressurgir, comme au début du XXe siècle, des formes de nationalisme syndical plus ou moins xénophobes, qui pourront alors s'envelopper pudiquement dans le vocabulaire du « patriotisme économique » [11].

Les conséquences pour le syndicalisme

La première conséquence pour le syndicalisme, c'est qu'il se replie progressivement sur les terrains résiduels de l'économie industrielle : là où ses traditions sont anciennes, où les salariés jouissent de relations d'emploi relativement stables, où les statuts résistent (notamment dans le secteur public). Ce faisant, il peine à incarner une question sociale dont il n'a bien souvent qu'une compréhension de nature intellectuelle. L'essentiel des nouvelles inégalités (notamment les inégalités face à l'avenir que génère la disparité des relations d'emploi) lui échappe en pratique. Et il glisse progressivement vers une sociologie déclinante, non seulement par son type d'implantation, mais aussi par sa structure d'âges [12].

La seconde conséquence – peut-être la plus grave –, c'est que le syndicalisme évolue désormais dans un cadre économique éclaté qui rend de plus en plus difficile, voire de moins en moins nécessaire, le compromis socio-productif classique entre l'actionnaire, le patron, l'ingénieur et le salarié. D'une part, le jeu de l'entreprise modulaire distend les relations entre les fonctions de conception, de fabrication et de distribution, rendant moins indispensable la cohabitation de ces différentes séquences sous un même toit. De l'autre, la pression à la baisse sur les salaires et la menace du chômage ont rendu, ces dernières années, de plus en plus obsolète ce type de compromis où l'on échangeait du pouvoir d'achat contre des gains de productivité : la stratégie de développement de l'entreprise part du client plutôt que du producteur. En outre, le patron se trouve lui-même, de plus en plus souvent, dans une situation de semi-faiblesse et ne peut plus être le point d'appui principal d'un rapport de force dans l'entreprise, soit qu'il dépende des caprices d'un actionnariat dispersé et sans visage, soucieux de gains rapides et parfois sans rapport avec les impératifs de développement industriel de l'entreprise, soit qu'il dépende très étroitement de l'entreprise donneuse d'ordres, laquelle ne s'embarrasse plus des solidarités qu'imposait le regroupement des différentes séquences de la chaîne de valeur dans les grandes entreprises intégrées d'autrefois.

La conjugaison de ces divers phénomènes de déliaison constitue une difficulté historique pour le syndicalisme, mais aussi plus généralement pour tous ceux qui nourrissent une ambition de type social-démocrate. Car s'il y a bien, au fond de cette ambition, l'idée que la démocratie sociale est un levier efficace pour pousser le capitalisme à s'adapter aux critiques qui lui sont opposées, alors la situation présente ressemble bien à une menace radicale que l'on pourrait décrire, à terme, comme la dissociation progressive de la sphère économique et de la sphère sociale [13].

Le syndicalisme institutionnel

Que peut le syndicalisme face à ces transformations ? Faut-il se résoudre à le considérer comme une forme du passé ? Ou bien peut-on imaginer qu'il puisse se réorganiser sur d'autres bases ? Avant d'esquisser quelques réponses, je voudrais revenir un instant sur ce que j'annonçais comme l'un des maux actuels du mouvement syndical : son excessive « procéduralisation ». Car dans cette critique réside, au fond, une partie de la réponse.

L'une des conséquences indirectes de l'affaiblissement de sa fonction de régulateur interne (dans l'entreprise) consiste dans le surinvestissement de ses fonctions de régulation externe (par les mécanismes réparateurs ou compensateurs de l'assurance sociale) : moins puissantes dans les entreprises, moins présentes au cœur du système productif, les grandes confédérations de salariés veulent faire démonstration de leur utilité sociale sur le front de la protection sociale et des négociations nationales. Les grandes réformes sociales de l'Etat providence (retraites, assurance-maladie, assurance-chômage…) sont autant d'occasions pour elles de mobiliser et de réclamer voix au chapitre dans les négociations avec l'Etat. Plus généralement, en dehors des périodes de crise, leur participation aux organismes paritaires ou consultatifs de la sphère sociale leur confère une légitimité qu'elles peinent à affirmer dans la sphère productive. Alors qu'elles ne « pèsent » que 7 à 8% du salariat par leurs adhérents, elles défendent ici, par la vertu d'une procuration implicite, les intérêts de la presque totalité des salariés.

Mais ce mécanisme est piégé. A mesure que les implantations du syndicalisme dans le tissu productif reculent, le mouvement syndical s'encastre plus profondément dans le tissu institutionnel : sa visibilité formelle et sa consistance juridique augmentent à mesure qu'il perd en épaisseur sociales. C'est vrai en particulier dans les pays où domine ce que G. Esping-Andersen a appelé le modèle conservateur-corporatiste ; singulièrement en France et en Allemagne. Les syndicats siègent dans une foule d'agences, de comités paritaires, de conseils d'administration publics. Ils donnent leur avis sur quantité de sujets. Ils sont les partenaires incontournables de l'Etat providence dont ils gèrent une partie des ressources. Avec lui, ils donnent forme à ce que les conservateurs allemands décrivent désormais comme une « technocratie sociale » qui prête le flanc à la critique libérale [14]. Et les conservateurs ont au moins raison sur un point : les citoyens comprennent de moins en moins les rouages de ces vastes machineries anonymes de l'assurance sociale, bien qu'ils en défendent encore massivement les bénéfices.

Cette tendance à l'hyper-institutionalisation fragilise le syndicalisme et lui donne l'apparence d'un mouvement off-shore, en apesanteur au-dessus ou à côté de la réalité sociale. Or, au moment où il y aurait lieu de bâtir un véritable syndicalisme européen, c'est encore par le haut, sur un modèle institutionnel, que l'on a choisi de le faire. En effet, la Confédération européenne des syndicats (CES) n'échappe pas à cette critique. Il n'est que de lire sa prose pour s'en convaincre : elle cherche sa légitimité dans sa capacité à fédérer des composantes très hétérogènes au prix d'acrobatiques compromis, beaucoup plus que dans sa capacité à délivrer des analyses éclairées sur les grands problèmes du temps ou à étayer les conflits transnationaux qui peuvent se faire jour à l'intérieur des frontières de l'Union européenne. Elle peine d'ailleurs à mobiliser les salariés européens autour de grands rendez-vous communs. Mais, dans le même temps, elle se flatte d'être consultée par la Commission qui la finance en partie et qui trouve en elle ce qui lui manque si souvent : un partenaire social par défaut.

De fait, on ne s'étonne guère que ce syndicalisme choisisse souvent l'explication institutionnelle pour rendre compte de ses difficultés et de cette distance croissante au salariat d'aujourd'hui. A Bruxelles comme à Paris ou Berlin, les forces intellectuelles du syndicalisme insistent volontiers sur le primat qu'il convient d'accorder à la négociation et au contrat sur l'Etat et le législateur. Cette conception profondément anti-jacobine et entérinée par certains textes européens n'est pas dénuée de fondements, sa philosophie générale est même tout à fait séduisante, mais elle se heurte à une difficulté radicale : de tels dispositifs ne sont pertinents qu'à la condition que les partenaires du dialogue social soient réellement représentatifs. Ce qui est de moins en moins le cas. Et il y a un curieux paradoxe à considérer que l'on résoudra le problème de leur représentativité en augmentant leur présence institutionnelle : c'est au contraire prendre le risque d'aggraver la difficulté que l'on prétend résoudre, et de délégitimer en même temps les institutions du dialogue social !

La lecture sociologique

Comment renverser la tendance ? Une tentation pourrait être de partir de la sociologie des nouveaux adhérents. C'est ce que suggère l'interprétation sociologique de l'affaiblissement du syndicalisme. Ces nouveaux adhérents sont souvent décrits comme plus individualistes et plus utilitaristes que par le passé : ils attendraient des syndicats un service plus personnalisé et plus pragmatique, et ils fuiraient tout ce qui ressemble de près ou de loin à une forme d'engagement général ou idéologique [15]. Certaines organisations ont tenté d'aller dans cette direction. Le « syndicalisme d'adhérents » qu'elles défendent aujourd'hui et qui passe nécessairement par la démonstration d'une totale indépendance politique, leur a d'abord souri : la CFDT s'est ainsi imposée comme la première organisation syndicale française par son nombre d'adhérents. Mais cette stratégie ne semble plus produire d'effets décisifs aujourd'hui. Elle peine même à attirer vers le syndicalisme les populations salariées les moins syndiquées (notamment les jeunes) et à conquérir le monde des petites entreprises. Cette difficulté, du reste, n'est pas propre à la CFDT, laquelle réussit ici plutôt mieux que les autres.

Il faut dire que la relation de service entre syndicat et individu salarié est plus difficile à inscrire dans la durée que la relation d'affiliation classique. Elle se fixe plus souvent sur des moments problématiques de la vie du travail et ne justifie pas nécessairement une cotisation régulière ni un engagement de plus long terme. Quand l'appui syndical a permis de sortir de l'impasse ou de l'isolement dans lequel on se trouvait, les relations s'étiolent et son utilité individuelle décroît. De ce point de vue, le syndicalisme de services pourrait être perçu comme un syndicalisme de passage peu capable de fidéliser ses adhérents.

Il faut souligner également que cette lecture sociologique masque une part non négligeable de la réalité… sociologique ! En imputant la cause de la faiblesse syndicale à un profil individualiste aussi flou que général, elle semble ignorer les caractéristiques socioprofessionnelles des nouveaux adhérents, en particulier chez les affiliés du privé. Ces nouveaux adhérents sont peut-être plus individualistes que par le passé, mais ce sont surtout plus souvent des cadres et des salariés qualifiés que des ouvriers et des employés du bas de l'échelle sociale. Ceux-ci échappent toujours davantage, semble-t-il, aux mailles de la représentation sociale et associative [16]. Selon l'INSEE, le taux d'adhésion à une association pour les ouvriers et employés est respectivement de 30% et 34,9%, alors qu'il est de 58% pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, et de 51% pour les professions intermédiaires. Des écarts qui recouvrent d'importantes disparités de formation et d'âge (voir le résumé de ces données par l'Observatoire des inégalités :. Finalement, les caractéristiques de la « démocratie associative » ont quelques points communs – notamment socioprofessionnels et générationnels – avec celles de la démocratie sociale…

L'individualisme supposé de ces nouveaux adhérents n'est donc peut-être pas étranger à leur situation spécifique. Leur relation d'emploi n'est pas forcément la plus précaire ni la plus exposée au risque de chômage. Dès lors, il n'est pas très surprenant de les voir poursuivre des objectifs réputés plus « utilitaristes », comme les questions relatives à leur salaire ou à la reconnaissance de leurs qualifications. Interrogations qui ne sont d'ailleurs nullement leur monopole, mais qu'ils font plus facilement entendre dans les enceintes syndicales, que ceux qui ne s'y trouvent pas ou en nombre beaucoup plus limité.

Au fond, cette lecture sociologique semble confondre deux phénomènes : l'individualisme des valeurs et l'individualisation des situations. Ces phénomènes ne sont certes pas sans lien, mais ils ne peuvent être strictement superposés. Si se développent simultanément un individualisme utilitariste chez les plus qualifiés et une forme d'« individualisme par défaut » du côté des moins qualifiés [17], le phénomène le plus général et le plus objectif est plutôt celui de l'individualisation croissante des relations d'emploi. Avant d'être plus « égoïstes » ou plus « frustrés », les salariés d'aujourd'hui sont d'abord plus isolés, moins liés par une commune et durable affiliation à une quelconque collectivité. De cette déliaison progressive procède d'ailleurs une bonne part du sentiment de singularité éprouvé par beaucoup.

Que faire ?

Partir du constat d'un individualisme généralisé, c'est donc prendre appui sur une demi-vérité. Certes, les relations d'emploi et les parcours professionnels s'individualisent, certes les difficultés du travail sont aujourd'hui vécues sur un mode plus singulier, mais nombre de problèmes n'en restent pas moins communs et appellent un effort d'objectivation et de socialisation. Le premier défi consiste en ce sens à développer des modes de socialisation des expériences de travail plus adaptés à un salariat dispersé. Les modes de socialisation pertinents du temps de l'économie industrielle se jouaient, on l'a vu, dans les grands ateliers de production d'entreprises intégrées et verticales qui concentraient la force de travail en un même lieu et sous une même condition.

Aujourd'hui, le capitalisme séparateur tend à cloisonner ces expériences de travail que le capitalisme industriel réunissait. Pour autant, les difficultés éprouvées par les salariés ne sont pas aussi singulières et diverses qu'on le prétend souvent ou qu'ils le croient eux-mêmes. Nombre de problèmes restent de nature sociale et collective, mais ils sont souvent sous-socialisés et, de fait, perçus comme singuliers par ceux qu'ils affectent le plus directement. Pour socialiser ces difficultés, il faut pour commencer que les travailleurs soient en mesure de comparer leurs situations. Pour ce faire, le syndicalisme pourrait s'emparer de formes de médiation plus longues et plus immatérielles. Internet est l'un des médias les plus adaptés à l'actuelle dispersion de ces expériences. Alors même que nombre de démocraties sont en passe d'atteindre la masse critique à partir de laquelle Internet peut devenir un espace public, on ne voit pas pourquoi il ne deviendrait pas en même temps un espace social. C'est du reste ce qui semble s'être produit aux Etats-Unis au sujet des accidents du travail et maladies professionnelles dans certaines professions de services, comme le relate Philippe Askenazy [18] : les salariés, mis en relation les uns avec les autres par la toile, ont pu constater

que leurs problèmes se ressemblaient, qu'ils étaient liés aux nouvelles formes d'organisation de leurs entreprises ; dans le même temps, les agences responsables de l'inspection du travail mettaient en ligne leurs rapports et jouaient, notamment auprès des assureurs privés, de leurs effets sur la réputation des entreprises les plus négligentes. La conjonction de ces facteurs a conduit à une baisse rapide des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les années 1990.

A l'aune de ce genre d'expériences, le temps est sans doute venu d'ouvrir de grands forums électroniques syndicaux à l'expression des difficultés du travail (rémunération, cadences, gestion du temps, etc.). Il pourrait même être envisagé de consacrer une partie des moyens syndicaux à l'équipement informatique des militants et des adhérents de manière à ce que le nouveau salariat modeste soit doté de ce précieux capital social et de cette capacité participative dont l'économie de services tend à le priver.

Une seconde piste réside dans la construction d'un syndicalisme réellement transnational, ne serait-ce qu'au niveau européen. Le syndicalisme européen ne se construit pas plus à Bruxelles, que le syndicalisme allemand ou français ne s'est réalisé à Paris ou à Berlin. L'un comme l'autre se jouent dans les entreprises et tout le long des chaînes de valeur du système productif ; cette organisation décentralisée était d'ailleurs le propre du confédéralisme associatif qui a présidé à la structuration du syndicalisme un peu partout en Europe. Ce n'est pas en épousant les formes de l'autorité institutionnelle que le mouvement syndical devint jadis une force sociale et politique à part entière, mais en épousant celles de la production elle-même. Le même pari devrait être fait aujourd'hui. A présent, le défi serait d'enjamber les frontières. Cela suppose une capacité d'action transnationale réelle, c'est-à-dire tissée d'entreprise à entreprise, de syndicat local à syndicat local, de donneur d'ordres à sous-traitant, et capable de déboucher sur des actions concertées dans le cas d'espèce. Le syndicalisme européen a moins besoin d'un grand lieu de synthèse artificiel que de quelques actions concrètes d'où pourront être déduites avec le temps des méthodes et des stratégies d'intervention cohérentes avec les chaînes de valeur du nouveau capitalisme et l'immense Lego productif qui le caractérise. Bref, il s'agit de mettre en place en Europe le contraire d'une bureaucratie syndicale construite par le haut.

Une troisième piste consisterait à mieux articuler mouvement syndical et mouvement associatif en général. Le temps n'est plus où les syndicats de salariés pouvaient prétendre à une forme d'hégémonie sur le reste de la société civile et revendiquer sur elle un double avantage de généralité et de centralité. Face aux enjeux émergents comme la protection de l'environnement, le mouvement syndical se trouve repoussé dans un régime de particularité au sens où il défend une sphère d'intérêts particulière, celle du travail et des travailleurs, qui possède à la fois ses raisons (les salariés sont aussi les victimes de la dégradation de l'environnement) et ses contradictions (l'intérêt des salariés est aussi de défendre leur emploi, y compris lorsqu'il participe d'une activité et d'un style de production peu soucieux de l'environnement). Aller au devant des autres parties prenantes de la discussion, des autres stakeholders, ce serait aussi participer d'une nouvelle forme de régulation du capitalisme. La culture du compromis ne peut être un slogan quand il s'agit de négocier avec l'Etat et le patronat, et se résumer à une forme d'indifférence polie, voire d'ostracisme quand il s'agit de discuter avec les autres composantes de la société civile.

Une quatrième piste réside en dehors du travail. Les salariés sont aussi des consommateurs, des épargnants, des clients. Si l'économie industrielle privilégiait le producteur, quitte à externaliser certains coûts sur le consommateur, l'économie d'aujourd'hui tend à les internaliser en jouant notamment sur la masse salariale et le coût du travail : c'est le client qu'elle protège. Aussi, si le sens du syndicalisme ne consiste pas seulement à défendre les intérêts des salariés, mais plus largement à rechercher une articulation plus juste entre la sphère économique et la sphère sociale, alors sa mission pourrait être à l'avenir de contribuer à l'organisation de la consommation ou en tout cas d'y voir un levier d'action tout aussi puissant que la grève ou la pression des travailleurs sur les employeurs. Là encore, le lien entre syndicalisme et sphère associative paraît décisif, notamment, en l'occurrence, avec les associations de consommateurs.

Une dernière piste concerne ceux dont le syndicalisme croise de moins en moins le chemin, les exclus, les chômeurs de longues durées, les jeunes sans qualification… Les politiques publiques qui ont été mises en place ces dernières années en faveur de ces populations n'ont cessé d'organiser des dérogations au droit du travail classique pour favoriser leur embauche. De sorte que les syndicats peinent aujourd'hui à défendre concrètement leurs intérêts. Pire, en défendant le droit du travail classique, ils en viennent à donner le sentiment de défendre un rempart infranchissable pour ces populations et de les tenir à l'écart de leur sphère de préoccupation. L'une des missions du syndicalisme, de ce point de vue, devrait consister à faciliter l'intégration de ces personnes sur le marché du travail sous des formes « normales », notamment en militant activement pour la réorientation des ressources de formation en leur faveur.

Loin d'être exhaustives, ces quelques réflexions appellent certainement la discussion. Il reste que, si cette discussion n'avait pas lieu et si elle ne débouchait pas rapidement sur des initiatives d'envergure, alors le pronostic vital serait engagé pour le syndicalisme à l'horizon des cinquante années qui viennent. Et ce ne sont certainement pas des réformes institutionnelles et procédurales qui suffiront à en lever la menace.